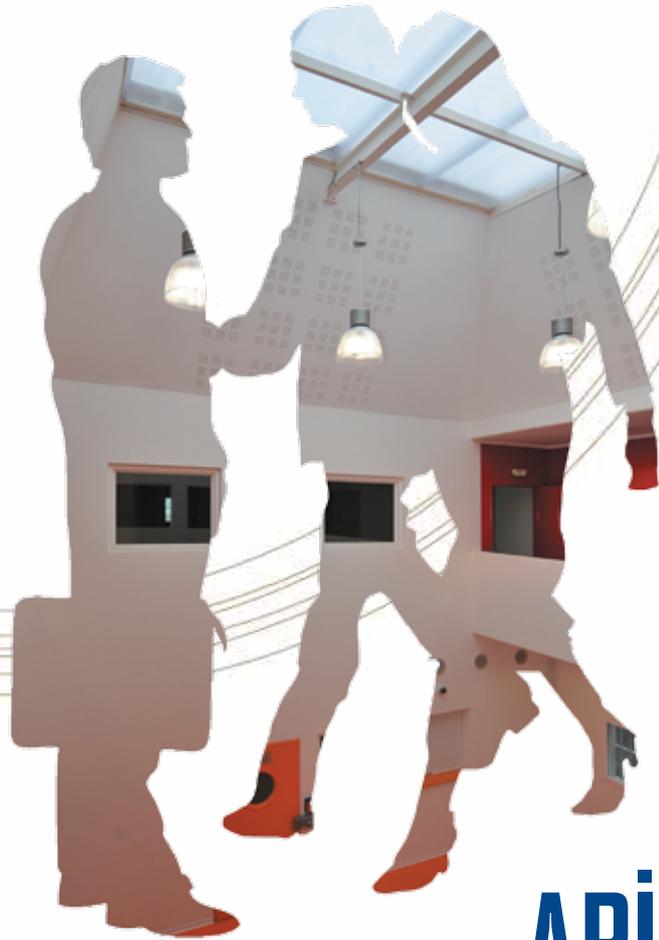




2012

RAPPORT D'ACTIVITÉ



L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE 03

— La rétrospective de 2012	04
— Les chiffres clés de 2012	06
— Une mobilisation pour la qualité des opérations	08
— La recherche de nouvelles performances dans la commande publique	10
— Le contrat de performance	12
— Les opérations judiciaires	14
— Les opérations pénitentiaires	37

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE 56

— Les missions et le statut de l'APIJ	57
— Le conseil d'administration	58
— Le cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence	60

L'ORGANISATION DE L'AGENCE 62

— La direction générale	63
— Les directions de programme	64
— L'organigramme de l'APIJ et de l'EPPJP	65
— La direction juridique, administrative et financière (DAF)	66
— La mission communication	70

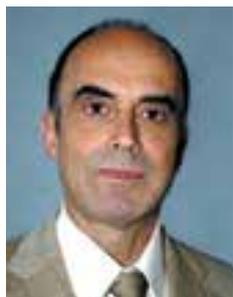
LE RAPPORT FINANCIER 71

— L'exécution du budget 2012	72
— L'analyse du bilan 2012	76
— Le tableau de financement	77
— Les conventions de délégation de mandat	78

L'INDEX DES SIGLES UTILISÉS 80



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est sous tutelle de la garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christiane Taubira. Le ministre du Budget est associé à cette tutelle.



En cette année 2012, qui marque la première décennie de l'APIJ, l'exigence de son conseil d'administration, loin de s'affaiblir, s'est intensifiée.

Ce niveau d'exigence est le reflet de celui que s'impose l'APIJ et se traduit par la volonté affirmée de progresser sans cesse.

Inscrites dans ce sillage, plusieurs initiatives récentes de l'APIJ ont en effet permis tout à la fois de renforcer son savoir-faire dans son cœur de métier et d'étendre son professionnalisme à des domaines connexes qui contribuent à consolider son expertise.

Le triptyque coût, qualité, délais est le fondement de ces démarches ambitieuses. Développement de la concurrence, mise en place d'un observatoire des coûts, mise en œuvre d'un schéma de contrôle qualité constituent quelques-unes des manifestations d'une politique à laquelle chaque administrateur contribue par une attention soutenue et bienveillante.

L'Agence donne également au conseil d'administration les moyens de mesurer l'efficacité des politiques et des pistes de progrès qu'elle met en œuvre, grâce au contrat de performance passé avec sa tutelle et le ministère du Budget, contrat qui se renouvellera en 2013 et auquel sera étroitement associée notre instance à travers la participation d'un de ses membres, ce qui doit être souligné.

Je ne doute pas que les résultats de cette collaboration soient aussi prometteurs pour les années à venir qu'ils ont été fructueux pour la décennie passée.

Jean-Raphaël Alventosa

Président du Conseil d'administration de l'Agence



Aucune année n'est identique aux précédentes mais l'activité de l'APIJ en 2012 a d'abord été marquée par l'adaptation de ses programmes aux nouvelles orientations politiques arrêtées par le gouvernement issu de l'élection présidentielle. Le programme de constructions pénitentiaires a ainsi connu une forte inflexion articulée autour de deux choix stratégiques

fixés par la ministre de la Justice :

- limiter beaucoup plus strictement le recours au partenariat public-privé compte tenu de son poids financier ;
- inscrire les programmes de modernisation et de reconstruction d'établissements pénitentiaires dans une démarche globale limitant à 63 500 places la capacité totale du parc.

Les chantiers en cours, comme la majorité des nouvelles opérations susceptibles d'être finalisées à travers des marchés de travaux après validation, ont pu se poursuivre dans ce cadre et la dynamique d'effort de modernisation du parc n'a donc pas été interrompue tandis que le programme de nouvelles acquisitions foncières était en revanche profondément remanié.

La poursuite de l'important programme de construction des palais de justice décidé dans le cadre des programmations précédentes et en particulier de la mise en place de la carte judiciaire de 2007 a été validée et les principaux projets ont ainsi atteint le stade de la consultation des entreprises qui occupera une part importante de l'activité 2013 de l'Agence. Cette phase a permis de déployer complètement la mise en œuvre de la réforme majeure des marchés d'ingénierie permettant d'accroître significativement les performances attendues en matière de qualité et d'exploitation-maintenance, tout en respectant strictement les budgets décidés.

Mais cette synthèse de l'année 2012 serait incomplète si l'on omettait de rappeler qu'elle fut aussi celle des dix ans de l'Agence. Aussi avons-nous inséré dans ce rapport d'activité un cahier spécial récapitulant toutes les opérations livrées au cours de cette période. Cette illustration en images des résultats du travail de toutes les équipes de l'APIJ passées et présentes nous paraît la meilleure introduction pour la deuxième décennie qui s'ouvre désormais.

Jean-Pierre Weiss

Directeur général de l'Agence

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE

— La rétrospective de 2012	04
— Les chiffres clés de 2012	06
— Une mobilisation pour la qualité des opérations	08
— La recherche de nouvelles performances dans la commande publique	10
— Le contrat de performance	12
— Les opérations judiciaires	14
— Les opérations pénitentiaires	37



LA RÉTROSPECTIVE DE 2012

Janvier

Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Douai

Autres événements :

- Visite de la maison d'arrêt de Paris-La Santé par les élus et la Ville de Paris
- Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Marseille-Montheyon



Déc.

Signature du contrat de partenariat pour le futur palais de justice de Caen

Autres événements :

- Conseil d'administration de l'APIJ
- Accueil d'une délégation marocaine
- Signature du contrat de partenariat pour les lots A et B



Nov.

Dépôt du permis de construire du futur centre de détention de Papeari en Polynésie

Autres événements :

- Accueil du directeur de la Commission nationale pour le développement de l'Uruguay
- Conseil d'administration de l'APIJ
- Dépôt du permis de construire du futur palais de justice de Strasbourg



Oct.

Prise de possession du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe

Autres événements :

- Obtention du permis de construire du futur palais de justice de Foix
- Obtention du permis de construire du futur palais de justice de Limoges
- Attribution du contrat de partenariat du futur palais de justice de Caen à l'occasion du conseil d'administration de l'APIJ
- Table ronde en présence d'architectes « Les nouvelles orientations architecturales des futurs centres pénitentiaires »



Sept.

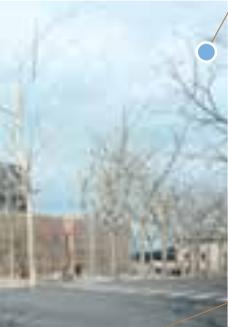
Prise de possession de l'extension du futur centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly

Jury d'examen des projets du futur tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence

Autres événements :

- Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Saint-Malo
- Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Pointe-à-Pitre
- Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Strasbourg
- Conseil d'administration de l'APIJ
- Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Lons-le-Saunier
- Jury d'examen des projets du futur centre pénitentiaire de Draguignan

Fév./
Mars



Avril

Réunion de mise au point du marché de maîtrise d'œuvre du futur palais de justice de Pointe-à-Pitre

Autres événements :

- Jury d'examen des projets du futur centre de détention de Papeari

Mai

Jury d'examen des projets du futur palais de justice de Lisieux



Juin

Conseil d'administration de l'APIJ

Autres événements :

- Accueil d'une délégation guinéenne

Juillet

Présentation du futur palais de justice de Strasbourg

Autres événements :

- Conseil d'administration exceptionnel de l'APIJ

Août

Accueil d'une délégation lituanienne



LES CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2012

6 conseils
d'administration

19 réunions de coordination
avec les directions métier
du ministère

422 marchés enregistrés,
dont **40** passés après examen
de la commission des marchés

32 recrutements
pour remplacer
31 départs

5 651 mandats émis,
soit **198 M€** de dépenses,
dont **186 M€** liés à la conduite
des opérations immobilières

144 mètres linéaires
d'archives traités
et 60 m³ d'archives
éliminés

79 délibérations du conseil
d'administration dont :
21 relatives à des opérations
judiciaires
et **40** relatives à des opérations
pénitentiaires

23

opérations judiciaires
commandées à l'APIJ

6 opérations en chantier
15 opérations en études
2 opérations à venir

12 opérations en construction neuve
5 opérations en réhabilitation
3 opérations d'extension
3 opérations de réhabilitation/démolition-reconstruction

11

commissions
ou jurys en vue
de proposer
un maître d'œuvre

7

déclarations d'utilité
publique (DUP)
obtenues

24

opérations pénitenciaires

2 opérations livrées
8 opérations en chantier
14 opérations en études

14 opérations en construction neuve
3 opérations d'extension
7 opérations de grande réhabilitation

8

enquêtes publiques
organisées





UNE MOBILISATION POUR LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN SUIVI DE CHANTIER

L'Agence mobilise toutes ses compétences pour que les opérations qui lui sont confiées soient réalisées dans le respect des coûts, des délais et de la qualité. Au-delà de ce triptyque, elle a le souci de répondre aux besoins des futurs utilisateurs et évalue chaque année leur satisfaction.

La qualité ne doit pas être la variable d'ajustement pour respecter les contraintes de coûts et de délais. C'est pourquoi elle est intégrée très tôt dans la démarche de conduite du projet, dès l'élaboration du programme. L'Agence a mis en place un outil d'évaluation permettant d'analyser les études lors des phases esquisses, avant-projet et projet. Elle a enrichi en 2012 sa « boîte à outils » par la conception d'un dispositif de contrôle de la qualité dans la phase d'exécution des nouveaux chantiers judiciaires ou

pénitentiaires : le schéma de contrôle de la qualité, conçu et mis en œuvre par l'ensemble des participants à l'acte de construire (maître d'œuvre, entreprise, contrôleur technique).

L'objectif est de contrôler tout au long des travaux la qualité de l'exécution, afin de s'assurer, d'une part, que les performances techniques attendues seront respectées (limitation des déperditions d'énergie, températures, éclairage, acoustique...), et, d'autre part, d'empêcher l'apparition éventuelle de désordres ultérieurs (défauts d'étanchéité, par exemple).

Ainsi, le calendrier d'exécution des travaux est conçu pour intégrer des points d'arrêts (vérification du câblage avant la pose des faux-plafonds, inspection des canalisations enterrées avant le coulage du béton...), la fabrication de prototypes ou de parties d'ouvrages témoins, la réalisation d'essais (imperméabilité à l'air des façades, étanchéité des toitures terrasses...) ; tout ceci permet d'assurer un suivi de la qualité d'exécution.

LA PRISE EN COMPTE DE L'EXPLOITATION-MAINTENANCE

Même si cette préoccupation n'est pas nouvelle, les enjeux liés à l'exploitation et à la maintenance des projets réalisés par l'APIJ sont devenus particulièrement prégnants dans la programmation, les études et la réalisation des chantiers. L'expérience de différents modes de réalisation des opérations (conception-réalisation, partenariat public-privé, loi de maîtrise d'ouvrage), ainsi que les préoccupations liées aux budgets de fonctionnement et au maintien de la qualité d'usage, ont conduit l'APIJ à faire évoluer certaines pratiques, en particulier sur les projets réalisés en maîtrise d'ouvrage publique. Ces enjeux sont bien évidemment traduits dans les programmes et les objectifs de performance mais la mobilisation de l'ensemble des acteurs méritait un effort tout particulier. C'est avec les maîtrises d'œuvre, en s'appuyant sur la dynamique d'une toute nouvelle approche des marchés d'ingénierie, que les principales évolutions se sont opérées en 2012. Avec l'expérience des contrats de partenariat, dans lesquels les sujets de coût global, de pérennité, et de maintenance sont devenus des questionnements courants, l'APIJ a déployé dans ses opérations en commande publique de nouvelles approches. L'enjeu est de faire évoluer les concepteurs afin de leur faire intégrer dès la conception une démarche nouvelle sur l'exploitation et la maintenance. Par des exigences spécifiques, des documents additionnels, les maîtrises d'œuvre sont conduites à modifier leurs pratiques et à mobiliser des



L'équipe 9

compétences adaptées dès les premières esquisses. Tout au long du développement des études, elles doivent apporter des réponses aux divers questionnements d'exploitation, de maintenance, d'usage, et de pérennité, tant dans le choix des matériaux que dans des principes constructifs ou concernant la facilité d'accès pour l'entretien ou le remplacement de matériels spécifiques ou du simple luminaire. Cette approche permet d'engager, de manière anticipée avec les utilisateurs et les gestionnaires, les échanges indispensables pour la bonne appropriation du bâtiment. Les missions des maîtres d'œuvre se voient aussi étendues, avant la livraison avec la préparation des marchés de maintenance et après, avec une année d'audit sur le fonctionnement du bâtiment.

Côté ministère, au-delà de la justification de certains choix, cette organisation permet de valider des niveaux de services, les budgets et de préparer la mise en service.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les établissements pénitentiaires et les palais de justice sont conçus et réalisés pour respecter des niveaux de performance définis en fonction de cinq priorités : la qualité d'insertion environnementale, la gestion de l'énergie, le confort d'usage (palais de justice), la gestion de l'eau (établissements pénitentiaires), la maintenabilité.

Cette démarche a été complétée par un cinquième volet : la charte de qualité environnementale des chantiers.

Cette charte contient des dispositions afin d'améliorer la communication avec les riverains (ou les utilisateurs pour les opérations de réhabilitation en site occupé), limiter les nuisances sonores et visuelles, garder propres le chantier et ses abords, et enfin trier et valoriser les chantiers.

Les dispositions de cette charte seront mises en œuvre sur les nouveaux chantiers. La charte est en effet un document contractuel. Le respect des obligations des entreprises et de leurs sous-traitants sera contrôlé.

LA RECHERCHE DE NOUVELLES PERFORMANCES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

NOUVEAUX MARCHÉS D'INGÉNIERIE

Les nouvelles dispositions mises en place dans les contrats d'ingénierie se sont concrétisées tout au long de l'année 2012. En effet, après une année de mise au point et de passation des premiers marchés, les maîtres d'œuvre ont mis en application, sur la phase « études », les différentes évolutions.

Ainsi, l'APIJ et les maîtres d'œuvre se sont fortement mobilisés sur les enjeux liés à la qualité des chantiers et à l'exploitation maintenance. Le document « schéma contrôle qualité » a permis d'élaborer un dialogue constructif avec les architectes pour mettre en avant les spécificités des projets et identifier, au-delà des aspects réglementaires, les points de vigilance indispensables à la bonne exécution des chantiers et à la mobilisation de l'ensemble des intervenants. Ce document, qui s'est affiné au gré de l'avancement des études et des échanges, permet de se doter d'un outil performant, favorisant le bon déroulement des opérations, définissant des tests, des contrôles et des points d'arrêt, évitant ainsi certaines réserves ou malfaçons souvent détectées trop tard. Concernant l'exploitation et la maintenance, les enjeux liés à l'accessibilité des installations et à la facilité d'entretien ont été mis en avant tout au long du développement des études. Les maîtres d'œuvre ont en outre engagé avec l'APIJ et les futurs utilisateurs les échanges indispensables pour définir, tant en termes de matériaux, de dispositifs d'exploitation que de modalités de gestion, les réponses adaptées aux besoins des utilisateurs et aux ressources des juridictions.

Sur la fin de l'année, les directions de programme, les services de la Direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF), ainsi que les équipes de maîtrise d'œuvre engagées sur les premières opérations concernées ont élaboré les documents de consultation et les cadres de travail pour préparer la mise en application d'une des principales innovations de ces nouveaux marchés, à savoir la consultation sur l'avant-projet et l'élaboration

du projet (PRO) avec l'entreprise. Des pièces administratives adaptées à ce dispositif ont été ainsi étudiées et développées, afin que le cadre de ce travail collaboratif entre le maître d'œuvre et l'entreprise soit clairement défini. Il doit permettre une fiabilisation et une consolidation du projet tout en répondant aux préoccupations du maître d'ouvrage et des futurs utilisateurs.

Les premières consultations ont été lancées en fin d'année 2012, les premiers Dossiers de consultation des entreprises (DCE) « nouvelle génération » seront adressés aux entreprises dont la candidature a été retenue en tout début d'année 2013. Les premiers chantiers relevant de cette nouvelle approche s'engageront dès 2013.

ENCOURAGER ET DÉVELOPPER LA CONCURRENCE

Responsable d'importants programmes d'investissements immobiliers réalisés pour le compte de l'État, dans le cadre des conventions qui régissent son intervention, l'APIJ est confrontée en permanence aux enjeux de la concurrence dans le déroulement des opérations qui lui ont été confiées.

Il s'agit tout à la fois d'obtenir des fournisseurs retenus les prix les plus compétitifs, en s'assurant que leurs niveaux ne fassent pas courir de risques de défaillances en cours d'exécution, et en veillant à garantir un niveau de qualité conforme aux attentes des utilisateurs. L'objectif est d'assurer à toute entreprise susceptible de répondre à une consultation de commande publique qu'elle ne sera pas handicapée au profit d'entreprises plus connues de l'Agence.

L'APIJ a développé depuis plusieurs années diverses méthodes et doctrines afin de s'assurer des conditions d'une concurrence effective lors des consultations qu'elle conduit. Lors du conseil d'administration du 26 novembre 2012 a été présenté un rapport décrivant l'ensemble des pratiques élaborées pour encourager et développer la concurrence.

Elles visent d'une part à s'assurer de la régularité des consultations par rapport aux règles de commande publique et d'autre part à optimiser la concurrence par une série d'initiatives propres appliquée :

- en amont des consultations pour intéresser les sociétés aux consultations de l'APIJ et lutter contre les situations de monopole ou de concurrence insuffisante ;
- durant les compétitions afin de donner à chaque candidat les mêmes chances de l'emporter ;
- pendant l'exécution des marchés afin de garantir le respect du contrat signé.

À titre d'exemple, il est intéressant de citer le cas des serrures de sûreté dans les établissements pénitentiaires. En raison des exigences spécifiques des programmes, ces équipements ne pouvaient être fournis jusqu'à une date récente que par un nombre de fournisseurs très limité. Afin de mettre un terme à cette situation, l'Agence a conduit conjointement avec l'administration pénitentiaire un projet spécifique sur les serrures pénitentiaires visant à établir un nouveau cahier des charges des exigences attendues, consulter différents constructeurs et valider l'adéquation de leurs propositions avec ce cahier des charges. Ce projet s'est concrétisé en 2012 par la signature avec plusieurs fournisseurs d'un accord cadre à l'issue d'un dialogue compétitif, définissant de manière transparente les prix des serrures concernées.

En outre, au-delà des actions déjà engagées, l'APIJ a établi un programme de nouvelles méthodes à développer dans l'ambition de franchir une nouvelle étape de progrès. Ce programme qui sera conduit en 2013 et au-delà a vocation à alimenter le futur contrat de performance de l'APIJ.



Le secrétariat de direction

Le futur centre pénitentiaire de Valence



LES ÉVOLUTIONS DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Dans le domaine des partenariats public-privé, l'année 2012 aura été une année intense en questionnements quant aux avantages et inconvénients que peuvent amener ces types de contrats par rapport à d'autres modes de dévolution de la commande publique.

En effet, les deux crises financières mondiales ont conduit à raréfier et à renchérir le financement privé.

L'Agence a contribué aux réflexions visant à faire évoluer ce mode de commande en identifiant les pistes à déployer pour l'adapter aux contraintes et conditions nouvelles des marchés financiers tout en mettant en œuvre le repositionnement en faveur d'autres modes de commande décidés par le gouvernement.

En complément et faisant écho à l'ambition générale de l'APIJ de garantir la qualité des réalisations qu'elle conduit, le travail a également porté sur l'amélioration des modalités de contrôle de la qualité des études et des réalisations de chantier qui passe notamment par une contractualisation plus fine des exigences de qualité et des modalités de suivi et de contrôles renforcés.

En parallèle, l'APIJ a conduit et finalisé les dialogues compétitifs portant sur trois contrats de partenariats aboutissant à leur signature en fin d'année 2012 (le contrat du lot A portant sur les établissements pénitentiaires de Valence et Riom, celui du lot B portant sur l'établissement pénitentiaire de Beauvais et celui portant sur le palais de justice de Caen) après validation par le gouvernement.

LE CONTRAT DE PERFORMANCE

RAPPEL DES ENJEUX DU CONTRAT DE PERFORMANCE

L'APIJ a défini pour les années 2011 à 2013 ses orientations stratégiques, formalisées dans un contrat de performance signé avec le ministère de la Justice et le ministère du Budget le 19 janvier 2011. Il vise à renforcer la capacité d'expertise de l'Agence au service d'opérations immobilières complexes. Il conforte la démarche de maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des constructions entreprises par l'Agence en mettant également l'accent sur la maintenance. Il améliore la mesure de l'efficacité de l'établissement public dans différents domaines, notamment en matière de gouvernance, de gestion des ressources humaines et financières, d'information comptable et de conduite des opérations. La mise en œuvre de ces orientations stratégiques ainsi que les résultats atteints font l'objet d'un suivi annuel entre l'APIJ, le ministère de la Justice et le ministère chargé du Budget. Il en est également régulièrement rendu compte au conseil d'administration de l'établissement. À cet effet, une série de 52 indicateurs de suivi a été mise en place. Sur les 52 actions du contrat de performance, 39 ont été entièrement déployées fin 2012, 10 sont en cours de déploiement, à des stades différents, et seules 3 restent à initier. Le contrat apparaît bien comme porteur d'une dynamique de performance significative et largement mesurable. Il pourra cependant paraître judicieux de hiérarchiser les attentes transcrites dans le prochain contrat pour en faire mieux apparaître les enjeux les plus importants.

LE CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion se déploie autour de trois grands thèmes :

- la maîtrise des projets, qu'elle soit économique, budgétaire ou calendaire ;
- le pilotage des opérations et le compte-rendu aux tutelles ;
- la comptabilité analytique.

Il est au cœur du management interne de l'Agence : un lieu de capitalisation et de partage, de formation interne et d'appui individualisés aux outils et méthodes.

Outil de veille et d'alerte indispensable sur les risques inhérents à la maîtrise d'ouvrage, il est également un levier fort de la construction d'une culture commune au sein de l'établissement.

La maîtrise des projets

Estimation des projets

L'APIJ dispose d'une modélisation des coûts travaux des opérations judiciaires et pénitentiaires, en fonction des effectifs et de préprogrammes types.

Ainsi, à partir d'opérations déjà livrées, l'APIJ a défini un modèle de calcul de surface et de ratio de coût par mètre carré. Ces estimations permettent de définir les coûts plafonds des opérations en amont des études, au moment où elles sont commandées à l'APIJ par délibération de son conseil d'administration.

Observatoire des coûts

L'APIJ s'est dotée en 2012 d'un observatoire des coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des coûts d'ingénierie : celui-ci permet de mieux analyser les offres et le fonctionnement de la concurrence et de fiabiliser les estimations de ces prestations.



L'équipe 2



Le contrôle de gestion et financement des opérations



Le service
de l'unité
des dépenses



L'équipe 3

Profitant des récents marchés signés et du volant d'opérations judiciaires en appel d'offres sur 2013-2014, elle est en train de concevoir un observatoire des coûts travaux, qui réactualise et complète les outils dont elle dispose déjà. Cet observatoire vise, d'une part, à fiabiliser les modèles de calculs et, d'autre part, à analyser les évolutions des estimations depuis le programme d'une opération jusqu'à sa livraison : c'est à une véritable mesure des risques de la maîtrise d'ouvrage en loi MOP et en conception-réalisation que l'APIJ souhaite procéder.

Prévisions budgétaires et suivi financier

L'APIJ s'est dotée d'un outil unique de gestion financière des opérations, qui lui permet à la fois d'élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles, d'assurer un suivi infra-annuel des engagements financiers et des paiements, et de suivre l'évolution des budgets (coût final estimé) de ses opérations. Par réseau partagé, elle met ces informations de gestion à disposition de ses tutelles et autorités de contrôle (contrôle budgétaire et comptable ministériel).

Calendrier des opérations

L'APIJ s'est également dotée de plannings types des opérations, en fonction du domaine concerné (judiciaire et pénitentiaire), du mode de dévolution, ou encore de la nature des opérations (neuf, réhabilitation) pour toutes les phases amont de définition et d'ingénierie préalables aux travaux.

Elle renforce actuellement ses connaissances et ses outils de prévision sur les plannings de travaux : elle souhaite pouvoir mieux apprécier les délais néces-

saires dès la commande des opérations et se donner les moyens d'expertiser les plannings travaux qui lui sont présentés, dans la recherche d'une optimisation délai-qualité de l'ouvrage exécuté.

Le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles

Tableau de bord immobilier (TDBI)

C'est l'outil structurant du compte-rendu aux tutelles : il rassemble les données clés sur les projets et leur état d'avancement. Renseigné chaque fin de mois par les équipes opérationnelles et le service foncier, validé par le service du contrôle de gestion, il donne lieu à une relecture systématique du directeur général avant sa diffusion.

Il est également l'outil de pilotage des opérations en interne, notamment lors des revues de projet hebdomadaires.

Indicateurs de performances

Qu'ils soient dans la loi de finances ou dans le contrat de performance, ils sont actualisés trimestriellement et transmis aux tutelles.

La comptabilité analytique

L'APIJ dispose d'une comptabilité analytique qui permet d'affecter pour chaque opération les coûts de personnel directs (temps passés par chaque agent sur l'opération), indirects, et les frais de structure (fonctionnement).

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

LA PROGRAMMATION

L'importante rénovation du parc judiciaire s'accompagne d'une réflexion portant sur la manière de concevoir un palais de justice de qualité d'un point de vue architectural, fonctionnel, technique, tout en garantissant les coûts, les délais et la maintenabilité.

Cette réflexion a donné naissance à un guide élaboré en étroite collaboration avec les services du secrétariat général et la direction des services judiciaires.

Ce guide se compose de deux volumes. L'un porte sur la programmation fonctionnelle et architecturale générique ainsi que sur les spécificités propres à chaque fonctionnement juridictionnel. L'autre s'attache à définir les prescriptions et proscriptions techniques, de sûreté et de développement durable à l'échelle du palais de justice et pour chaque local. Ces deux volets sont complétés par des outils méthodologiques pour analyser les besoins, dimensionner les locaux, évaluer les performances, définir la signalétique et le mobilier. Il est ainsi l'outil de travail fondamental et évolutif pour tout projet judiciaire, dans une recherche constante d'amélioration des bâtiments livrés, au bénéfice de leurs utilisateurs, des justiciables et du public. Son actualisation régulière tient compte notamment des évolutions juridictionnelles, des bilans d'usage, et des retours d'expériences sur les différents projets récents et en cours. Il s'enrichit également d'études plus spécifiques ayant trait par exemple au traitement des salles d'audience ou du guichet unique de greffe. Il est complété des exigences techniques et de développement durable mises à jour en permanence.

Par ailleurs, l'année 2012 a conduit à élargir les missions de la programmation aux approches architecturales en tant que telles. Le maître d'ouvrage, s'appuyant sur les compétences d'architectes au sein de ses équipes, dialogue davantage avec les architectes choisis sur leur parti architectural et ses évolutions.



L'équipe 4



L'équipe 5

LA PROCÉDURE DE LIVRAISON DES FUTURS PALAIS DE JUSTICE

La livraison d'un palais de justice ne se limite pas au contrôle de l'achèvement des travaux et à leur réception. Il faut que tout soit prêt pour le « jour J » : les abonnements pour l'eau, l'électricité, le téléphone ; un gardiennage opérationnel ; une équipe de maintenance pour réaliser les premières opérations réglementaires ; le mobilier et les postes bureautiques installés.

Il faut aussi que les nouveaux occupants trouvent leurs repères et s'approprient les lieux.

Il s'agit donc d'un véritable projet qui mobilise de multiples intervenants : le chef de projet de l'APIJ, le maître d'œuvre, l'entreprise, la cour d'appel, la juridiction, les services du secrétariat général et de la direction des services judiciaires...

Il était donc important de recenser toutes les actions à mener, de définir qui fait quoi, quand et avec qui.

Tel est l'objet de la procédure qui a été établie par l'Agence en concertation avec le secrétariat général du ministère et la direction des services judiciaires. Cette procédure a été engagée pour les premiers palais de justice qui seront livrés en 2013 : Périgueux, Chalon-sur-Saône et Montmorency, et sera précieuse pour toutes les livraisons qui suivent.

CARTE DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

au 31 décembre 2012

▲ En travaux

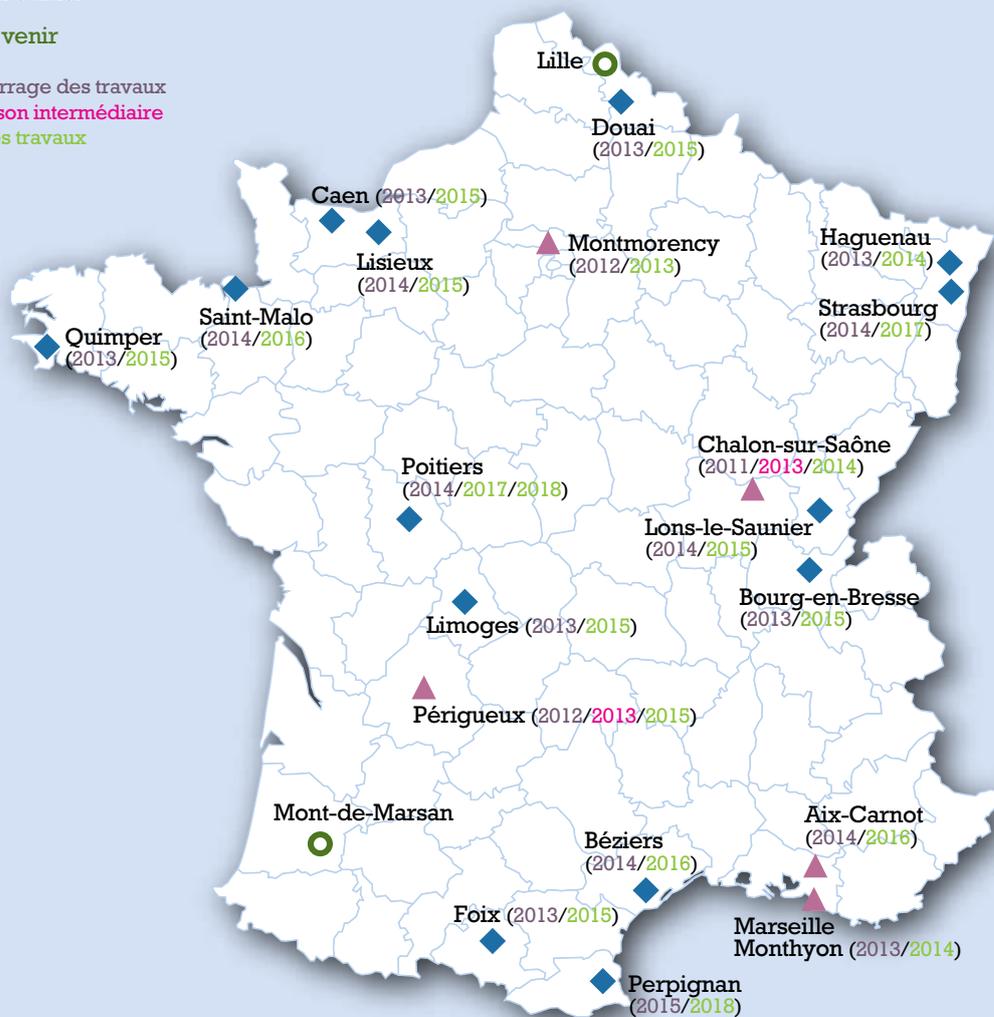
◆ En études

○ À venir

Démarrage des travaux

Livraison intermédiaire

Fin des travaux



Martinique

Fort-de-France (▲) (2012/2014)

Guadeloupe

Pointe-à-Pitre (◆) (2014/2016)

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

BOUCHES-
DU-RHÔNE
(13)

**PALAIS
DE JUSTICE
D'AIX-EN-
PROVENCE**



Le bon déroulement de la Justice dans le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, hébergé dans des locaux vétustes et inadaptés, nécessite la construction d'un nouvel édifice permettant de regrouper l'ensemble de ses services.

Dans cette perspective, une opération de démolition-reconstruction des différents bâtiments qui composent le TGI a été engagée fin 2010 pour ne bâtir qu'un seul et même édifice, assurant ainsi une fonctionnalité adaptée aux spécificités de l'activité judiciaire. Conçu pour en assurer la continuité, le projet s'articule en différentes phases de relogement et a nécessité la réalisation d'un bâtiment temporaire sur le site en novembre 2012 afin de reloger provisoirement les services du TGI pendant quatre ans, permettant en parallèle de démolir l'actuel TGI pour le remplacer par le futur palais de justice, imaginé par l'architecte Marc Barani, qui verra le jour d'ici fin 2016.



CALENDRIER

Juillet 2012
Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Novembre 2012
Réception des travaux du TGI provisoire qui permet le relogement des juridictions

1^{er} semestre 2014
Démarrage prévisionnel des travaux

2016
Fin prévisionnelle des travaux du futur palais de justice

CHIFFRES CLÉS

6 salles d'audience

177 magistrats et fonctionnaires

9 119 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement
du groupement
ATELIER BARANI
(architecte)

Le groupement est composé, outre le mandataire, de :

- TECHNIPS TPS
- MAZET et associés
- FRANKS BOUTTE Consultants
- JEAN-PAUL LAMOUREUX
- QUADIM RHÔNE-ALPES

SAÔNE-
ET-LOIRE
(71)

PALAIS DE JUSTICE DE CHALON- SUR-SAÔNE



Afin d'accueillir sur un même site l'ensemble des juridictions (TGI-TI-CPH-TC) et de garantir des conditions de travail et d'accueil optimales avec, notamment, une meilleure accessibilité, le palais actuel fait l'objet d'une extension et d'une réhabilitation importantes. La construction de l'extension, première phase des travaux, s'est poursuivie en 2012 par le démarrage du gros œuvre et s'achèvera mi-2013 par sa mise en service permettant de démarrer les travaux de réhabilitation du palais de justice actuel livré en 2014.

CALENDRIER

Novembre 2011
Démarrage des travaux

Mai 2013
Fin des travaux de l'extension du bâtiment

Juillet 2013
Mise en service de l'extension et démarrage des travaux de réhabilitation

2014
Fin prévisionnelle des travaux de réhabilitation

CHIFFRES CLÉS

1 grande salle d'assises

2 salles d'audience pénale

2 salles d'audience civile

9 salles d'audience de cabinet

1 salle de conciliation

199 magistrats et fonctionnaires

6 400 m²
Surface de plancher (hors sous-sol) dont 2 200 m² pour le bâtiment existant et 4 200 m² pour l'extension

CONTRACTANTS

Entreprise générale
LÉON GROSSE

Groupement de maîtrise d'œuvre

- FCLP (François Chochon et Laurent Pierre architecte)
- EGIS RHÔNE-ALPES (bureau d'études)
- MAZET (économiste)

Contrôleur technique
BUREAU VERITAS

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
QUALICONSULT SÉCURITÉ

Missions d'assistance

- VOXOA (expertise économique)
- H3C Énergies (expertise énergétique)
- GRONTMIJ (assistance pour l'entretien et la maintenance)

MARTINIQUE
(97)

COUR D'APPEL DE FORT- DE-FRANCE

Après la réalisation de fouilles archéologiques en novembre, le chantier de construction de la future cour d'appel de Fort-de-France a débuté fin 2012, à quelques dizaines de mètres du palais de justice livré en 2001.

Outre l'exécution des fouilles archéologiques, l'année 2012 a été consacrée à la procédure d'appel d'offres pour l'octroi du marché de travaux. Après l'installation des bâtiments provisoires de chantier, les premiers travaux consistent en la réalisation de fondations spéciales (pieux profonds) permettant d'assurer la stabilité du bâtiment, notamment en cas de séisme majeur.

Le bâtiment, construit sur trois niveaux, accueillera les services de la cour d'appel de Fort-de-France, le Service administratif régional (SAR), ainsi que la direction de programme Antilles-Guyane.



CALENDRIER

23 juin 2008
Notification du marché de maîtrise d'œuvre

28 juillet 2011
Lancement d'une procédure d'appel d'offres travaux

20 septembre 2012
Décision d'attribution du marché de travaux

26 novembre 2012
Notification du marché des travaux

4 décembre 2012
Démarrage des travaux

Octobre 2014
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience dont 1 salle d'audience pénale, 1 salle mixte et 1 salle d'audience civile

97 magistrats et fonctionnaires

3 195 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Programmation
CPO

Architectes
• GILLES BOUCHEZ ARCHITECTURE
• ANONYM'ART

Bureau d'études
GEC INGÉNIERIE

Contrôleur technique
BUREAU VERITAS

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
BUREAU VERITAS

Entreprise générale
• GROUPEMENT DV CONSTRUCTION
• BÂTI GROUPE CARAÏBES

BOUCHES-
DU-RHÔNE
(13)

PALAIS DE JUSTICE DE MARSEILLE- MONTHYON



Le palais Monthyon, construit à la fin du XIX^e siècle par l'architecte Auguste Martin, fait l'objet d'une réhabilitation lourde : rénovation technique, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. Cette réhabilitation permet également d'optimiser le fonctionnement des services (départ de l'OMP, accueil du pôle famille et de la 9^e chambre civile) et de restituer au palais transparence et lumière naturelle, ainsi que la clarté de son organisation d'origine. Depuis novembre 2012, les juridictions sont relogées dans l'ancienne caserne Muy réaménagée pour assurer la continuité du service public et ce, pendant toute la durée des travaux qui commenceront début 2013.

CALENDRIER

Mars 2012
Notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2012
Ouverture du tribunal provisoire (après aménagement de la caserne du Muy préalablement au relogement des juridictions)

Février 2013
Démarrage des travaux de réhabilitation

4^e trimestre 2014
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience

131
magistrats et fonctionnaires

6 449 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement
GFC CONSTRUCTION
(groupe BOUYGUES)

Le groupement est composé, outre le mandataire, de :

- TANGRAM (architectes)
- GARCIA INGÉNIERIE (bureau d'études)
- SICA

VAL D'OISE
(95)

PALAIS DE JUSTICE DE MONTMORENCY



Le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency sont actuellement logés dans deux bâtiments communaux offrant des surfaces insuffisantes et peu adaptées au bon fonctionnement des juridictions. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du Val-d'Oise a donc préconisé le relogement de ces juridictions dans un bâtiment neuf. L'opération a fait l'objet d'une convention avec le conseil général du Val-d'Oise qui s'est engagé à financer ainsi une partie des travaux. Suite à l'achèvement des travaux préliminaires de libération de l'emprise lancés en 2011, l'année 2012 a vu le démarrage du chantier du futur palais de justice.



CALENDRIER

Avril 2011
Démarrage des travaux de déconstruction

Février 2012
Achèvement des travaux de libération du site

Janvier 2012
Démarrage des travaux de construction

Octobre 2013
Mise en service du futur palais de justice

CHIFFRES CLÉS

2 salles d'audience publique

2 salles d'audience de cabinet

3 magistrats

86 conseillers prud'homaux et

21 fonctionnaires

1 728 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Travaux de démolition
• Maîtrise d'œuvre : FCID
• Entreprise : CARDEM

Travaux de construction
• Maîtrise d'œuvre : DOMINIQUE COULON (architecte), BATISERF INGÉNIERIE, GILBERT JOST, E3 ECONOMIE
• Entreprise : SNRB

DORDOGNE
(24)

PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX



PROJET SIREY



PROJET
MONTAIGNE

Pour faire face à un parc immobilier vétuste et un dispersement sur deux sites du tribunal sur deux sites du tribunal de grande instance de Périgueux, la restructuration complète du TGI de Périgueux a été entreprise autour de deux projets. Tout d'abord, la réhabilitation fonctionnelle, technique et patrimoniale du palais historique Montaigne, dont les travaux ont démarré en janvier 2012. Ces travaux se déroulent en site libre puisque les services sont relogés sur plusieurs sites voisins, qui ont été adaptés en 2011 à cet effet.

Parallèlement, les études pour la construction du second bâtiment, « Sirey », se sont déroulées en 2012. Les travaux de ce bâtiment se dérouleront en 2014-2015, après la mise en service du palais Montaigne réhabilité, prévue en 2013. À terme, le palais Montaigne accueillera les fonctions pénales du TGI, alors que le bâtiment Sirey voisin regroupera l'ensemble des services civils du TGI et le TI.

L'ensemble de cette vaste opération répondra aux exigences du Grenelle de l'Environnement, notamment en matière de performance énergétique.

CALENDRIER

Novembre 2011
Libération du palais Montaigne - relogement des services

Janvier 2012
Démarrage des travaux du palais historique Montaigne

Fin 2013
Mise en service du futur palais Montaigne

2015
Fin prévisionnelle des travaux pour l'ensemble des deux bâtiments

CHIFFRES CLÉS

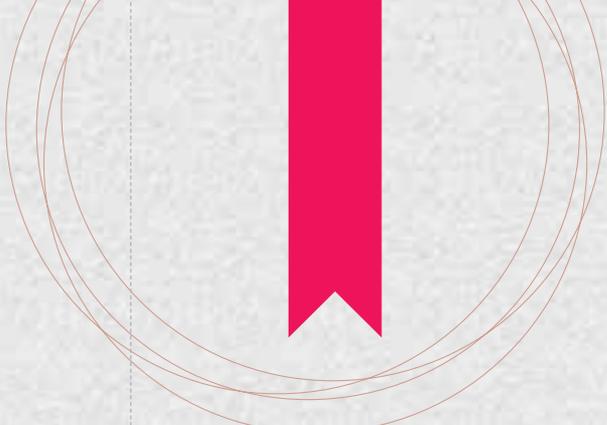
76 personnes
dont **25** magistrats
et **51** fonctionnaires

1 413 m² Sirey
3 007 m² Montaigne
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Projet « Montaigne »
• **Maîtrise d'œuvre :** FRÉDÉRIC LAFFITTE (architecte), CETAB (BET TCE)
• **Assistant à maîtrise d'ouvrage :** GLOBAL INGÉNIERIE
• **Entreprise :** groupement d'entreprises - VIGIER mandataire
• **Contrôleur technique et Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé :** QUALICONSULT

Projet « Sirey »
• **Maîtrise d'œuvre :** FLINT (architecte), TERRELL, ALTO, VOXOA
• **Assistant à maîtrise d'ouvrage :** SAMOP
• **Contrôleur technique :** SOCOTEC
• **Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé :** PRESENTS



OPÉRATIONS JUDICIAIRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN CHOIX DE MAÎTRE D'ŒUVRE

Outre quelques projets en chantier et quelques concours, l'année 2012 fut essentiellement marquée par le développement des études des projets sélectionnés l'année précédente. Mise au point d'esquisses, avant-projet sommaire, permis de construire, avant-projet définitif, projet (si la consultation ne se fait pas sur la base d'un avant-projet) et dossier de consultation des entreprises : les étapes se succèdent à bon rythme. Elles permettent de stabiliser ou d'optimiser le projet sur les aspects fonctionnels et techniques et de consolider les engagements du maître d'œuvre sur les coûts travaux et sur les délais de chantier. Les différentes expertises, en particulier sur ces deux derniers points, conduisent parfois à des ajustements de projets afin de respecter les engagements et les objectifs fixés. Ces ajustements se font bien évidemment en lien avec la tutelle, après échanges avec les architectes et sans remettre en cause les principes des guides de programmation et les qualités du projet.

Comités de pilotage et groupes de travail permettent d'associer les futurs utilisateurs aux projets et de répondre au mieux au fonctionnement des juridictions. Cette méthode est un élément majeur dans l'adhésion des utilisateurs pour leur futur lieu de travail. Les nouveaux locaux ainsi dévoilés et expliqués conduisent souvent à de nouvelles pratiques, à de nouveaux usages, qu'il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner.

Sur les aspects architecturaux, les échanges entre l'APIJ et les architectes, souvent sur la base des remarques des membres des jurys de concours, permettent de valoriser les points forts des projets et d'identifier les éventuelles pistes de réflexions souhaitables (l'entrée des fourgons, le traitement des accueils, la clôture du parvis ou encore le rapport à l'espace public, par exemple), les contacts avec les villes et les architectes des bâtiments de France démontrant l'intérêt et l'attachement porté à l'institution et à sa représentation. Ces échanges, confrontés aux forts enjeux de l'insertion du palais de justice dans son environnement urbain, sont l'occasion d'approfondir ce travail de mise au point. Ils permettent aussi, avec les différentes consultations préalables auprès de divers services, de préparer au mieux l'instruction des dossiers de permis de construire sur des ouvrages parfois complexes.

HÉRAULT
(34)

PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS



CALENDRIER

Mars 2012
Désignation du maître
d'œuvre

Décembre 2012
Lancement de la
consultation travaux

2014
Démarrage prévisionnel
des travaux

2016
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

232 personnes

7 196 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS :

Maîtrise d'œuvre
• ATELIERS 2/3/4/
• CET INGÉNIERIE

Assistant à maîtrise
d'ouvrage
VOXOA

Contrôleur technique
SOCOTEC

Coordinateur Sécurité
et Protection de la Santé
BUREAU VERITAS

La construction du futur palais de justice de Béziers qui regroupera le TGI, le TI, le TC et le CPH offrira aux magistrats et aux fonctionnaires un outil de travail approprié et performant, et permettra l'accueil des justiciables dans de bonnes conditions. En 2012, l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par ATELIERS 2/3/4/ a été désignée lauréate du concours. Cette décision a été suivie par le lancement d'un appel d'offres en fin d'année portant sur la réalisation des travaux qui débiteront en 2014, pour une mise en service du futur palais de justice en 2016.



LAURÉAT

ATELIERS 2/3/4/

AIN
(01)

PALAIS DE JUSTICE DE BOURG- EN-BRESSE



LAURÉAT

PLAN 2

Un grand parvis vitré, surmonté d'une casquette et de fines colonnes, marquera l'entrée du futur palais de justice de Bourg-en-Bresse. Le bâtiment aux façades de couleur claire, percées de nombreuses ouvertures, se développera sur 4 niveaux. L'opération vise à regrouper sur un site unique dit « de la Madeleine », l'ensemble des juridictions de premier degré, à savoir le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce, le conseil de prud'hommes et la cour d'assises.



CALENDRIER

Décembre 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Mars 2012
Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Fin 2012
Lancement de la consultation pour le marché des travaux

2^e semestre 2013
Démarrage des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

8 020 m²
Surface de plancher

5 salles d'audience publique

203 magistrats et fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre
• PLAN 2
• ARODIE-DAMIAN
• LASA
• INGEROP
• TROMPILLE
• VISIONLAB
• TRIBU

Contrôleur Technique
BUREAU VERITAS

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
QUALICONSULT

CALENDRIER

18 décembre 2012
Signature du contrat

2^e semestre 2013
Démarrage des travaux

2015
Fin prévisionnelle des
travaux et mise en service
du palais de justice

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience
pénale

3 salles d'audience civile

7 salles d'audience
de cabinet, dont 2 salles
d'audience pénale

148 postes
de travail permanents,
dont 45 magistrats
et 103 fonctionnaires

9 242 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Titulaire du contrat
de partenariat
• CICOBAIL

Architecte mandataire
BE HAUVETTE PARIS

Architecte associé
ATELIER D'ARCHITECTURE
PIERRE CHAMPENOIS

Paysagiste
SEMPERVIRENS
PAYSAGISTES

Bureaux d'études
techniques
• SOGEA NORD-OUEST
• EGIS CONCEPT
• EGIS BÂTIMENTS
CENTRE-OUEST
• PRISME INGÉNIERIE
• BUREAU VERITAS

Constructeur
SOGEA NORD-OUEST
(GROUPE VINCI)

Mainteneur
VINCI FACILITIES



Le dialogue compétitif relatif au futur palais de justice de Caen, conduit entre juin 2011 et avril 2012, a permis d'aboutir à la sélection de la société Cicobail comme attributaire du contrat de partenariat associé au cabinet d'architecture BE HAUVETTE et à l'atelier d'architecture Pierre Champenois. Ce contrat d'une durée de 27 ans à compter de la livraison de l'ouvrage, qui comprend le financement, la conception, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance, ainsi que la fourniture de prestations de services associés (notamment l'entretien des espaces verts, la sécurité incendie et le nettoyage), a été signé le 18 décembre 2012. Les concepteurs ont choisi de réinterpréter l'archétype traditionnel de l'institution judiciaire, le temple grec, en apportant une esthétique renouvelée, moderne et audacieuse affirmant à la fois la solennité et l'ouverture du futur palais de justice.



LAURÉATS

CABINET D'ARCHITECTURE BE HAUVETTE PARIS ET ATELIER D'ARCHITECTURE PIERRE CHAMPENOIS

PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI

NORD
(59)



LAURÉAT

AGENCE HAMONIC ET MASSON



Le projet d'extension du palais de justice de Douai, proposé par l'agence d'architecture Hamonic et Masson, lauréate du concours, vise à créer une nouvelle entrée pour le public avec une salle des pas perdus dans laquelle prendra place le nouvel accueil, ainsi que deux salles d'audience. Le projet se développe sur deux niveaux : un rez-de-chaussée, socle de pierre et de verre, et un étage revêtu d'une vêtue en Inox perforée dans laquelle vient se refléter le paysage. Cette extension vient se glisser sous le socle de la tour existante du palais, et assure ainsi la cohérence de l'ensemble.

CALENDRIER

Février 2011

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Avril 2012

Notification du marché de maîtrise d'œuvre

2^e semestre 2013

Démarrage des travaux

2015

Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

2 salles d'audience publique

1 704 m²

Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre

- HAMONIC ET MASSON (architecte)
- BETOM
- LAMOUREUX
- CAP TERRE

Contrôleur technique
PREVENTEC

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
PRESENTS

CALENDRIER

Décembre 2010
Lancement du concours
de maîtrise d'œuvre

Novembre 2011
Jury de sélection
du lauréat du concours
de maîtrise d'œuvre

Octobre 2012
Lancement de l'appel
d'offres travaux

2^e semestre 2013
Démarrage des travaux

2015
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

2 salles d'audience
pénale

1 salle d'audience publique

96 magistrats
et fonctionnaires

4 320 m²
Surface de plancher

13 900 m²
Surface du terrain

CONTRACTANTS

Mandataire du
groupement de maîtrise
d'œuvre
AGENCE PHILIPPE
GAZEAU (architecte)

Contrôleur technique
DEKRA

Bureau d'études
techniques
SIBAT

Contrôleur Sécurité et
Protection de la Santé
QUALICONSULT

Assistant maître
d'ouvrage
ATHEGRAM



Dès 2015, l'ensemble des juridictions (TGI, TI, TC et CPH) de Foix se regroupera dans un même palais de justice à l'architecture résolument contemporaine : les 13 900 m² de terrain, inenvisageables en centre-ville, ont permis à l'architecte Philippe Gazeau de proposer un vaste parvis en lacets qui mène à un palais de justice tout en circularité, très éloigné de l'image traditionnelle. Cette enveloppe contemporaine garantit une forte présence de la lumière naturelle dans les bureaux mais aussi dans la salle des pas perdus traversante grâce aux différents patios. Cet avantage structurel pour le confort des utilisateurs comme pour le public se conjugue parfaitement aux exigences fonctionnelles de ce type de bâtiment.



LAURÉAT

AGENCE PHILIPPE GAZEAU

BAS-RHIN
(67)

PALAIS DE JUSTICE D'HAGUENAU



LAURÉAT

AGENCE NUNC ARCHITECTES

Le futur palais de justice d'Haguenau regroupera les tribunaux d'instance d'Haguenau, Wissembourg et Brumath, le conseil de prud'hommes, les greffes détachés, des bureaux du livre foncier de Woerth et de Soultz-sous-Forêts. Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancienne caserne militaire d'Haguenau. La salle des pas perdus, espace lumineux au cœur de la conception du projet, offre au futur palais de justice un fonctionnement simple et efficace. La façade principale, extension contemporaine, a été pensée, notamment à travers le choix des matériaux, pour s'harmoniser avec le bâtiment existant datant du XIX^e siècle. Le projet s'insérera à terme dans un projet d'éco-quartier porté par la ville d'Haguenau.



CALENDRIER

Novembre 2011
Choix du maître d'œuvre
2012
Déroulement des études
1^{er} semestre 2013
Consultations des entreprises de travaux
2^e semestre 2013
Démarriage des travaux
2^e semestre 2014
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

2 salles d'audience
8 magistrats
33 fonctionnaires
36 conseillers prud'hommes
1 925 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre

- AGENCE NUNC ARCHITECTES
- SIB ÉTUDES
- GEST ÉNERGIE
- LES ÉCONOMISTES

Contrôleur technique
QUALICONSULT
(agence Strasbourg)

Coordinateur Sécurité
et Protection de la Santé
BECS

Assistant à maîtrise
d'ouvrage
Phase étude : SAMOP



CALENDRIER

Octobre 2010
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Janvier 2012
Notification du marché de maîtrise d'œuvre

2^e semestre 2013
Démarrage des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

4 salles d'audience publique dont 2 salles d'audience civile et 2 salles d'audience pénale

126 magistrats et fonctionnaires

5919 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre
• AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIÉS (architectes)
• BATISERF
• DEERNS
• BUREAU MICHEL FORGUE/PEUTZ

Contrôleur technique
SOCOTEC

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
BUREAU VERITAS

Le projet du futur palais de justice de Limoges proposé par l'agence Nicolas Michelin et Associés accueillera le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce. Le public accédera au palais par un grand parvis blanc surmonté d'un auvent fin qui vient marquer l'angle de la place Winston-Churchill. Accessible depuis le parvis, la salle des pas perdus se développe le long d'une galerie en double hauteur offrant une vue sur le jardin à l'arrière du palais. Le corps supérieur du bâtiment formera un « S » posé sur cette galerie. L'axe central reliera les espaces d'audience pénale et civile alors que les bureaux seront, quant à eux, répartis sur les trois niveaux supérieurs.



LAURÉAT

AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIÉS

CALVADOS
(14)

PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX



LAURÉAT

AGENCE LÉONARD & WEISSMANN FARMAN

Le projet consiste en la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel désaffecté appelé « bâtiment Wonder ». Ce bâtiment en brique, aux larges ouvertures est un exemple intéressant de l'architecture industrielle du XIX^e siècle. Il accueillera à terme le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes, aujourd'hui répartis sur 4 sites distincts et situés dans des locaux vétustes ou inadaptés aux activités judiciaires. Le projet de l'agence Léonard & Weissmann a été désigné lauréat du concours d'architecture mi-2012, les études sont depuis en cours.



CALENDRIER

Février 2011
Lancement du concours
de maîtrise d'œuvre

Août 2012
Notification du marché
de maîtrise d'œuvre

2014
Démarrage prévisionnel
des travaux

2015
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

1 salle d'audience pénale

1 grande salle
d'audience civile

2 salles d'audience
mixtes

3 salles d'audience
de cabinet

55 magistrats
et fonctionnaires
pour l'ensemble
des 4 juridictions

3711 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre
• ATELIER
D'ARCHITECTURE
LÉONARD &
WEISSMANN FARMAN
• BETs EVP (structure)
• MICHEL FORGUE
(économiste)
• CFERM (fluides)

PALAIS DE JUSTICE DE LONS- LE-SAUNIER

JURA
(39)



CALENDRIER

Mars 2012
Choix du maître d'œuvre

Juin 2012
Démarrage des études

1^{er} trimestre 2014
Consultation
des entreprises

4^e trimestre 2014
Démarrage prévisionnel
des travaux

2015
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

1 salle d'audience civile

66 conseillers
prud'homaux

39 magistrats
et fonctionnaires

1 839 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre
• AGENCE PIERRE
VURPAS & ASSOCIÉS
(architectes)
• AIA INGÉNIEURIE
• CSD INGÉNIEURS

Contrôleur technique
ALPES CONTRÔLE

Coordinateur Sécurité
et Protection de la Santé
CABINET COO

Assistant à maîtrise
d'ouvrage
Phase étude : SAMOP

Le futur palais de justice regroupera à terme le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes, le tribunal de commerce et le service des affaires familiales du tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier. Les autres services du tribunal de grande instance demeureront au sein du palais de justice historique.

Le projet prend place dans l'ancienne École normale, datant du XIX^e siècle. L'agence d'architecte Pierre Vurpas & Associés a conduit une recherche importante sur les détails, les matériaux et l'histoire du bâtiment afin de préserver et de mettre en valeur sa qualité patrimoniale. Un travail rigoureux a également été mené sur l'organisation interne du bâtiment, permettant ainsi un fonctionnement cohérent des différents services judiciaires qui y seront implantés.



LAURÉAT

AGENCE PIERRE VURPAS & ASSOCIÉS

GUADELOUPE
(971)

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE- À-PITRE



LAURÉAT

BP ARCHITECTURES

Le futur palais de justice de Pointe-à-Pitre, implanté au cœur de la ville, accueillera les services du TGI et du TI. L'année 2012 a été consacrée au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate, BP Architectures, puis aux études de conception qui vont se poursuivre au premier semestre 2013. Cet édifice de conception bioclimatique, protégé de la chaleur par une double peau, s'élèvera sur trois niveaux avec deux niveaux de sous-sol et un rez-de-chaussée en « double hauteur » composé de la salle des pas perdus et des salles d'audience. Cette disposition permettra de prolonger la salle des pas perdus en mezzanine et desservira les salles d'audience de cabinet, le niveau principal étant consacré aux grandes salles d'audience civile et pénale. Le démarrage des travaux est prévu au premier semestre 2014.



CALENDRIER

14 mars 2012

Jury de sélection
du lauréat

22 novembre 2012

Lancement de la
procédure de déclaration
de projet

1^{er} semestre 2014

Démarrage prévisionnel
des travaux

2016

Fin prévisionnelle des
travaux et mise en service

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience
(1 pénale, 1 salle mixte,
1 civile)

123 magistrats
et fonctionnaires
pour le judiciaire

5 893 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Programmiste
ATHÉGRAM

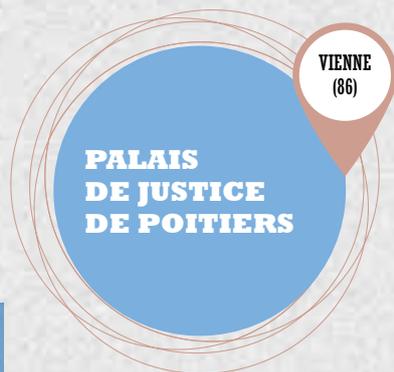
Maîtrise d'œuvre

- BP ARCHITECTURES
- EGIS (BET)
- PLANO² (BET
développement durable)
- MAZET (économiste)
- VIVIE & ASSOCIÉS
(acoustique)

Coordonnateur Sécurité
et Protection de la Santé
BUREAU VERITAS

Contrôleur technique
SOCOTEC

Assistant à maîtrise
d'ouvrage
• ATHÉGRAM
• CET
• DUCLOUX



CALENDRIER

Août 2011
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Décembre 2012
Jury de sélection du maître d'œuvre

Fin 2014
Démarrage prévisionnel des travaux

Fin 2017-début 2018
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

298 magistrats et fonctionnaires

7 372 m²
Surface utile

3 salles d'audience pénale

1 salle d'assise

4 salles d'audience civile

11 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Groupement retenu
Titulaire du contrat :
• BROSSY & ASSOCIÉS
• SAS MIZRAHI

Maîtrise d'œuvre
Architecte mandataire :
BROSSY & ASSOCIÉS

Paysagiste
SLG PAYSAGE

Acoustique et éclairage des salles d'audience
ALTERNATIVE

Bureau d'études techniques
SAS MIZRAHI (cotraitant)

L'agence Brossy & Associés a été retenue en décembre 2012 pour la réalisation du futur palais de justice de Poitiers regroupant l'ensemble des juridictions (la cour d'appel, la cour d'assises, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce) sur le site des Feuillants, un ancien lycée réhabilité à cet effet. Le projet lauréat apporte une réponse adaptée aux enjeux du fonctionnement de la Justice du XXI^e siècle, tout en proposant une restauration sensible et respectueuse de cet imposant ensemble de bâtiments du XIX^e siècle. Il s'appuie sur le fort potentiel patrimonial du site pour réinterpréter de manière contemporaine certains éléments de la symbolique judiciaire et un aménagement paysager contemporain à dominante végétale accompagne l'ensemble.

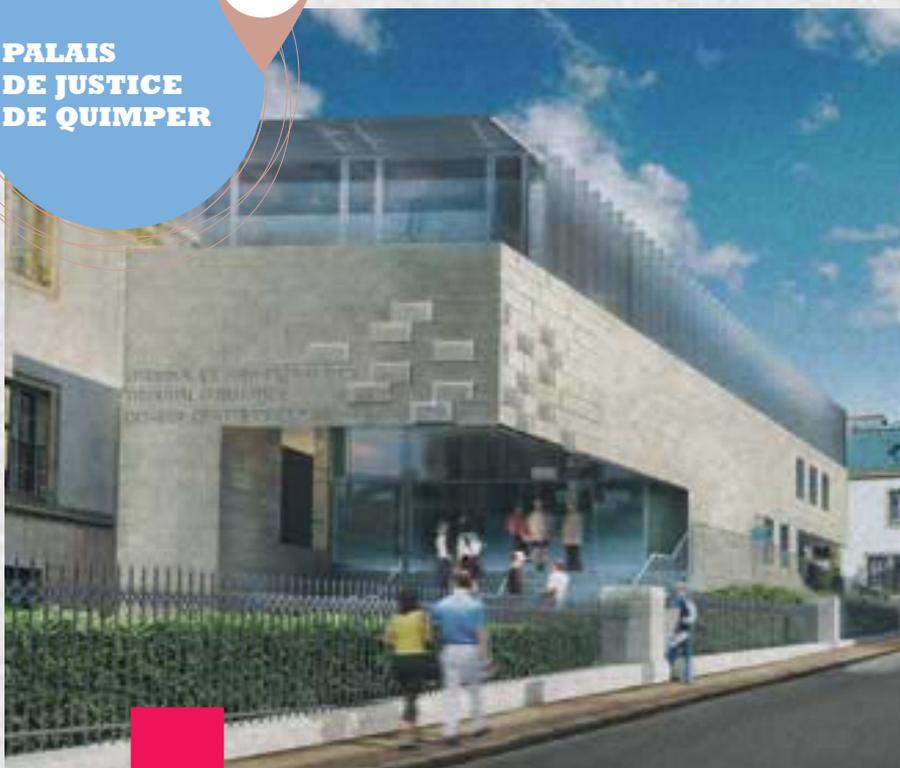


LAURÉAT

AGENCE BROSSY & ASSOCIÉS

FINISTÈRE
(29)

PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER



LAURÉAT

DOMINIQUE BONNOT ARCHITECTURE

Le projet consiste en une extension et réhabilitation partielle du palais de justice historique dans lequel est implanté le tribunal de grande instance, en vue d'y accueillir le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes, aujourd'hui répartis sur 3 sites distincts.

L'extension va se développer le long du palais de justice afin de permettre à la salle des pas perdus nouvellement créée de rejoindre la salle des pas perdus existante.

Un travail fin sur le choix des matériaux a été mené, en lien avec l'architecte des bâtiments de France afin d'assurer une insertion de qualité du projet au sein du site.

Les études se sont déroulées en 2012, après un concours de maîtrise d'œuvre lors duquel le projet de l'agence Dominique Bonnot Architecture (mandataire du groupement) a été désigné lauréat.



CALENDRIER

Février 2012

Notification du marché de maîtrise d'œuvre

2^e semestre 2013

Démarrage prévisionnel des travaux

2^e semestre 2015

Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

1 salle d'assise

3 salles d'audience civile

1 salle d'audience pénale créée

6 salles d'audience de cabinet créées

28 magistrats

79 fonctionnaires

6 069 m²

Surface de plancher (y compris surfaces existantes)

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre

- AGENCE DOMINIQUE BONNOT ARCHITECTURE
- BETs ESTB (structure)
- SINOT (économiste)
- AFCE (environnement)
- ARMOR INGÉNIERIE (fluides)
- ACOUSTIBEL (acousticien)

CALENDRIER

Mars 2013

Dépôt du permis de construire

2^e semestre 2013

Lancement de l'appel d'offres des travaux

4^e trimestre 2013

Remise des offres

1^{er} trimestre 2014

Démarrage prévisionnel des travaux

2016

Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

4 100 m²

Surface de plancher

69 magistrats

52 fonctionnaires

2 salles d'audience pénale

1 salle d'audience civile

4 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maître d'œuvre

- BRUNO GAUDIN (architecte)
- ARTELIA

Contrôle technique
BUREAU DEKRA

Mission de coordination
en matière d'hygiène, santé et sécurité
BUREAU COBATI (Rennes)

Assistant à maîtrise d'ouvrage
GROUPEMENT CERUR-ISATEG



Après la sélection de l'architecte Bruno Gaudin pour le futur palais de justice de Saint-Malo en mars 2012, les études de conception se poursuivent. Le futur palais de justice réunira le TGI, TI, TC et CPH au cœur d'un grand projet de réaménagement urbain souhaité par la ville dont il sera le point de départ. Le futur palais de justice sera situé à proximité de la nouvelle gare de TGV ; les travaux démarreront en 2014 pour une mise en service en 2016.



LAURÉAT

BRUNO GAUDIN

BAS-RHIN
(67)

PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG



LAURÉAT

GARCÉS - DE SETA - BONET

Le palais de justice de Strasbourg, construit en 1898 par l'architecte Skjold Neckelmann, fait partie intégrante du patrimoine historique de la ville au sein de la « Neustadt », extension de la ville réalisée par l'administration allemande au XIX^e siècle. Mener une opération de réhabilitation devenait cependant nécessaire afin de conformer les espaces existants aux normes de sécurité, de confort et de fonctionnalité d'un palais de justice moderne.

Il était également impératif de trouver des espaces supplémentaires permettant d'accueillir l'ensemble des fonctions du tribunal de grande instance, aujourd'hui réparties sur deux sites.

Ainsi, ce projet est porteur d'un double enjeu : veiller à préserver l'héritage architectural d'un bâtiment inscrit pour partie à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, tout en apportant le niveau d'exigence requis pour améliorer les conditions de travail des utilisateurs. Lauréate du concours d'architecture en mars 2012, l'agence espagnole Garcés - De Seta - Bonet a relevé ce défi.

La première étape de l'opération débutera par la création d'un palais de justice provisoire, à proximité immédiate du site. Toute l'activité judiciaire y déménagera début 2014, pour effectuer les travaux de modernisation du palais de justice historique en site libre, dont l'achèvement est prévu en 2017.



CALENDRIER

Avril 2011
Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Mai 2012
Désignation du maître d'œuvre

Mars 2013
Démarrage des travaux du palais de justice provisoire

2014
Démarrage prévisionnel des travaux de modernisation du palais historique

2017
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

253 magistrats et fonctionnaires

15 700 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre
• GARCÉS - DE SETA - BONET (agence d'architecture)
• SERA VIVES CARTAGENA ARCHITECTE
• SETEC BÂTIMENT, GV INGÉNIERIE (économiste)
• VP CITÉ (BET environnement),
• FREDÉRIC TESCHNER STUDIO (BET signalétique)

Assistant à maîtrise d'ouvrage
VOXOA

Contrôleur technique
BUREAU VERITAS

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
BECS

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

Dans le cadre de la consultation pour la réalisation des trois établissements pénitentiaires des lots A et B (Valence, Riom, Beauvais), l'Agence a complété le cahier des charges par des orientations architecturales afin d'affirmer l'image des nouvelles prisons républicaines, de réussir leur insertion dans le site, de créer les conditions d'une détention humaine et apaisée et de prendre en compte les besoins d'évolutivité dans le temps.

À partir d'une lettre de mission du directeur de l'administration pénitentiaire, cette initiative a été déployée afin de proposer des adaptations aux programmes architectural et technique et de construire un cahier des charges architectural applicable aux nouveaux établissements.

Avec l'aide de l'architecte Nicolas Kelemen, l'Agence a expertisé des constructions anciennes ou nouvelles,

françaises et étrangères. Elle a mis en évidence les conceptions qu'il était souhaitable de ne pas reconduire et proposé de nouveaux choix. Ceux-ci portent sur l'organisation des espaces extérieurs à l'enceinte, sur les entrées des personnes et des marchandises, sur le mur d'enceinte et les miradors, sur les espaces non bâtis à l'intérieur de l'enceinte, sur les bâtiments en enceinte, sur les ambiances intérieures.

Cette réflexion a été pilotée par un groupe de travail associant la direction de l'administration pénitentiaire, soumise à l'avis des chefs d'établissement et confrontée aux analyses d'un groupe d'architectes extérieurs au domaine pénitentiaire.

La consultation lancée début 2013 pour la conception-réalisation du nouvel établissement d'Aix 2 intègre d'ores et déjà une grande partie des évolutions architecturales proposées.

LA CARTE DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

au 31 décembre 2012



OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

ORNE
(61)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CONDÉ-SUR- SARTHE

Adapté à l'accueil de personnes détenues condamnées à de longues peines et qui présentent un profil spécifique, le centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe possède à la fois des dispositifs de sûreté très perfectionnés, mais aussi une organisation à taille humaine de ses installations. Il est composé de deux entités distinctes : une maison centrale placée sous haute surveillance et un quartier nouveau concept bâti en dehors du mur d'enceinte. Cet ensemble, d'une grande modernité technologique, livré en octobre 2012, garantit à la fois des conditions de détention de qualité et un environnement de travail bien étudié pour les personnels.



CALENDRIER

Mai 2009
Notification du marché
de conception-réalisation

Août 2010
Démarriage des travaux

Octobre 2012
Fin des travaux

CHIFFRES CLÉS

249 places
dont 45 en QNC
et 204 en enceinte

35 ha
Surface totale du terrain

22 000 m²
Surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et
mandataire du groupement
QUILLE
(GROUPE BOUYGUES)

Le groupement est composé,
outre le mandataire, de
• ARCHI 5 PROD (architectes)
• IOSIS BÂTIMENTS
(bureau d'études)

Assistant à la maîtrise
d'ouvrage
COTÉBA/GLI

Contrôleur technique
APAVE

Coordonnateur Sécurité
et Protection de la Santé
PRESENTS

GUYANE
(973)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RÉMIRE- MONTJOLY



La capacité du centre pénitencier de Rémire-Montjoly de 547 places a été portée à 625 places par la réalisation d'une extension livrée en septembre 2012. Le chantier, réalisé en site occupé et en un an à peine, a permis, outre la création de cellules supplémentaires, de nouveaux aménagements au sein des bâtiments existants.

L'espace pénitencier ainsi optimisé rend possible une gestion mieux adaptée et plus modulable des personnes détenues.

CALENDRIER

Mars 2009
Lancement
de la consultation

Septembre 2010
Choix du groupement
titulaire

Novembre 2010
Notification du marché
de conception-réalisation

Septembre 2012
Livraison de l'extension

CHIFFRES CLÉS

Capacité totale
625 dont 78 places
créées

CONTRACTANTS

Programmation
ATELIER 21

Conception-réalisation
• GROUPEMENT NOFRAYANE
• GDV
• ACAPA
• SODETEC
• CETE

Assistant à maîtrise
d'ouvrage technique
IOSIS Antilles-Guyane

Conducteur d'opération
Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement de Guyane

Contrôleur technique
BUREAU VERITAS
Antilles-Guyane

Coordinateur Sécurité
et Protection de la Santé
SOCOTEC Antilles-Guyane

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX



Après l'attribution du marché de conception-réalisation en 2011 pour la réalisation de trois quartiers nouveau concept à Longuenesse, Brest et Ploemeur situés à proximité immédiate des maisons d'arrêt existantes, le chantier a démarré en août 2012 pour le bâtiment de Longuenesse et ce, pour une durée de 13 mois. Les chantiers des quartiers nouveau concept de Brest et Ploemeur démarreront quant à eux en 2016.

Ces quartiers nouveau concept, petites structures à taille humaine, sont destinés aux détenus bénéficiant du régime de semi-liberté, aux personnes condamnées à des peines inférieures ou égales à un an, ainsi qu'aux personnes en fin d'exécution de peines dont le reliquat est inférieur ou égal à un an.



CALENDRIER

Quartier nouveau concept de Longuenesse

3^e trimestre 2012
Démarrage des travaux

3^e trimestre 2013
Fin prévisionnelle des travaux et livraison

Quartiers nouveau concept de Brest et Ploemeur

2015
Démarrage prévisionnel des travaux

2017
Fin prévisionnelle des travaux et livraison

CHIFFRES CLÉS

90 places

2 457 m²
Surface utile

CONTRACTANTS

- SPIE BATIGNOLLES (mandataire)
- BETOM INGÉNIERIE
- CANALE 3

MARTINIQUE
(972)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS



Après une première extension réalisée en 2007, la seconde extension de 160 places du centre pénitentiaire de Ducos, unique établissement de la Martinique, est en cours de réalisation. Au terme de cette opération, la capacité sera portée à 730 places et l'ensemble des services communs aura été adapté à la nouvelle capacité. Les travaux organisés en trois sous-chantiers et en site occupé ont débuté en novembre 2011 et comprennent, outre la création de places, la construction de nouveaux bâtiments hors enceinte pour y transférer les services administratifs, y compris les parcs de stationnement des personnels et visiteurs, la réalisation d'une extension hors enceinte pour accueillir un nouveau terrain de sport, la réhabilitation et l'adaptation des services communs à la nouvelle capacité (cuisines, cantine, parloirs, services médicaux, greffe-écrou).

CALENDRIER

Mars 2009
Lancement de la consultation

Mars 2011
Notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2011
Démarrage des travaux

2014
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

490 places
Capacité initiale

570 places
Capacité actuelle (après une première extension livrée en 2007)

730 places
Capacité après travaux

3 260 m² SU construits

3 100 m² SU réhabilités

CONTRACTANTS

Programmation
• GROUPEMENT ATELIER
D. TESSIER
• INDIGO ERGONOMIE
• BCCB

Conception-réalisation
• GROUPEMENT SIMP
• AA'E
• ITC
• CSI

Assistant à maîtrise d'ouvrage Conduite d'opération
Direction d'Infrastructure de la Défense de Fort-de-France

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
APAVE

Contrôleur technique
SOCOTEC

ESSONNE
(91)

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY- MÉROGIS

Quarante ans après sa mise en service, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel opéré en site occupé sans diminuer la capacité de l'établissement et en maintenant les conditions d'exploitation (visites des familles, activités des personnes détenues...).

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tout corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs tant en termes techniques que sécuritaire, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles.



CALENDRIER

2005

- Livraison de 350 cellules rénovées *a minima*
- Achèvement des travaux de rénovation des installations électriques primaires (HTA)

2006

- Livraison d'un bâtiment d'accueil des familles pour chaque maison d'arrêt
- Livraison des nouveaux locaux du personnel

2008

Achèvement des travaux de rénovation de la chaufferie et du réseau primaire de chaleur

2008 à 2015

Rénovations successives des 5 tripales de la maison d'arrêt des hommes

2014

Livraison prévue de la restructuration et extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes

2013 à 2015

Travaux d'aménagement des cuisines relais

2016

Livraison prévue de la maison d'arrêt des femmes rénovée

2018

Livraison prévue du centre des jeunes détenus rénové



Alors que le chantier de rénovation des bâtiments d'hébergement pour hommes s'est poursuivi avec celui de la tripale D5 qui s'achèvera en 2013, les travaux de construction des cuisines relais implantées dans chacune des 5 tripales et la réalisation d'une unité de consultation et de soins ambulatoires, d'un service médico-psychologique et d'un primo-accueil provisoires, sont en cours dans le gymnase et la tripale D5.

CHIFFRES CLÉS

2771 places d'hébergements en maison d'arrêt hommes après rénovation

532 places d'hébergements en quartier centre de détention après rénovation

221 places d'hébergements en maison d'arrêt femmes après rénovation

66 places d'hébergements en quartier mineurs après rénovation

3 590 places après rénovation

170 000 m² SHON

CONTRACTANTS

Conducteur d'opération
DDT de l'Essonne

Assistant à maîtrise d'ouvrage
ARTELIA

Sept maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes

Maîtrise d'œuvre n°1
Installations électriques primaires :
SECHAUD & METZ

Maîtrise d'œuvre n°2
Réfection des voiries et réseaux divers : JACOBS

Maîtrise d'œuvre n°3
Rénovation des bâtiments hébergement :
EGIS Bâtiments / SAREA

Maîtrise d'œuvre n°4
Rénovation-extension des bâtiments A, B et C :
IMHOLZ / Th. BEAULIEU /
BEAULIEU INGÉNIERIE

Maîtrise d'œuvre n°5
Construction de bâtiments d'accueil des familles :
BNR / DUCROUX /
INGESP1 / ATELIERS
DES CONSTRUCTIONS /
COMPLEMENTERRE / ATPI

Maîtrise d'œuvre n°6
Rénovation du mess du personnel : ARWYTEC /
BEGUIN-MACCHINI /
SERGEC

Maîtrise d'œuvre n°7 :
Aménagement des cuisines relais : ARODIE DAMIAN /
BETOM / BETR

Entreprise(s)

Maîtrise d'œuvre n°1
GROUPEMENT SEEE /
VD SYTÉLEC

Maîtrise d'œuvre n°2
• VRD préliminaires :
lots séparés – SACER /
LESENS / LACHAUX
• VRD généraux - séquence 1 :
GROUPEMENT STRF /
EMULITHE / LES PAVEURS
DE MONTROUGE / EIFFAGE /
ETS DOYEN & FILS
• Réfection production
calorifique : ICE

Maîtrise d'œuvre n°3
• Remise en état *a minima*
de 350 cellules insalubres :
lots séparés – SNADEC /
VALLEE / FOULLIOUZE
• Rénovation des
hébergements et ateliers -
séquence 1 : HERVE

Maîtrise d'œuvre n°4
Non désignée

Maîtrise d'œuvre n°5
Lots séparés : BOYER /
SPE / ATELIER BOIS /
SAM+ / AZOBOIS /
BONNARDEL / SAGA /
CEGELEC / INTERELEC /
LIVET

Maîtrise d'œuvre n°6
Lots séparés : SNEF /
ALBOUW-PANTZ / TEBA /
SAM+ / BONNARDEL / RENE
CLERC / LIVET / FORCLUM /
CLIMAREX ATCC /
THERMOSANI / THYSSEN
KRUPP / RAGUENEAU

Maîtrise d'œuvre n°7
CBC

MAYOTTE
(976)

MAISON D'ARRÊT DE MAJICAVO

Après le démarrage du chantier du futur centre pénitentiaire de Majicavo en juin et l'achèvement des travaux préparatoires, le gros œuvre a pu commencer à l'automne 2012.

Les travaux réalisés en site occupé concernent dans un premier temps la construction de bâtiments neufs, notamment le centre de détention pour hommes, la porte d'entrée principale, le greffe et l'administration, l'accueil des familles, les parloirs, les différents locaux support (formation, enseignement, santé...) et de service (restauration, ateliers...). À l'issue de l'achèvement de cette phase en 2014 et du transfert des personnes détenues, la réhabilitation de la maison d'arrêt existante pourra démarrer, avec un achèvement prévu en 2015.

Le projet architectural choisi s'intègre très bien au paysage et prend en compte le climat tropical par le choix des matériaux et l'adaptation des locaux.



CALENDRIER

Juin 2012
Démarrage des travaux

2014
Fin prévisionnelle des travaux de la phase 1

2015
Fin prévisionnelle des travaux de la phase 2

CHIFFRES CLÉS

265 places

14 000 m² SHON

CONTRACTANTS

Groupement
de conception-réalisation
COLAS Mayotte (mandataire),
CARDETE & HUET
ARCHITECTE et GINGER BEFS
(bureau d'études)

Bureau de contrôle
et Coordinateur Sécurité
et Protection de la Santé
SOCOTEC Mayotte

Assistant à maîtrise
d'ouvrage
SAMOP et DELTAH Mayotte

BOUCHES-
DU-RHÔNE
(13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - LES BAUMETTES



Construit en 1939, le centre pénitentiaire des Baumettes bénéficie aujourd'hui d'un vaste projet de reconstruction en quatre phases. Ce projet permettra de conserver le nombre de places existantes tout en améliorant grandement les conditions de travail des personnels et les conditions de vie des détenus. Ce projet est composé de 4 étapes successives : la première étape, achevée, a consisté à réaménager et sécuriser les porteries du centre pénitentiaire. La deuxième, en cours, porte sur les travaux préalables dits « opérations connexes à la construction d'un futur bâtiment », Baumettes 2, et la troisième sur la construction de l'établissement en tant que tel qui aura une capacité de 573 places. Enfin, le projet s'achèvera sur une dernière étape de restructuration de la maison d'arrêt actuelle.

CALENDRIER

Opérations connexes

Janvier 2012
Départ des travaux

3^e trimestre 2013
Fin prévisionnelle
des travaux

Baumettes 2

3^e trimestre 2013
Départ des travaux

Fin 2016
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

Opérations connexes

3 000 m²
Surface plancher

70 places

Baumettes 2

42 000 m²
Surface de plancher

573 places neuves

CONTRACTANTS

Pour l'opération

Baumettes connexes

- EIFFAGE CONSTRUCTION
Provence
- EIFFAGE ÉNERGIE
Ile-de-France
- BETEREM
- HELIO ARCHI

Pour l'opération

Baumettes 2

- VINCI CONSTRUCTION
France
- ARCHI5 PROD
- ARTELIA ET TRAVAUX
DU MIDI

LOIRET
(45)

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ORLÉANS- SARAN

Le futur centre pénitentiaire d'Orléans-Saran viendra remplacer l'actuel établissement pénitentiaire inadapté.

Cet établissement de 768 places a été particulièrement étudié pour recevoir les apports de lumière naturelle grâce à la présence d'un atrium et de verrières. Son implantation au cœur d'une clairière formée par des bois existants assure une intégration paysagère réussie. Le chantier en cours depuis près de 20 mois se poursuit de manière rythmée pour s'achever début 2014.



CALENDRIER

Juillet 2010
Notification du marché
de conception-réalisation

Juillet 2011
Démarrage des travaux

1^{er} trimestre 2014
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

768 places
dont **30** pour femmes
et **60** en semi-liberté

36 500 m²
Surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché
et mandataire
du groupement
LÉON GROSSE

Le groupement est composé,
outre le mandataire, de :

- ARCHI 5 PROD (architectes)
- INGEROP et BETEG (bureaux d'études)

AVEYRON
(12)

MAISON D'ARRÊT DE RODEZ



Fruit d'un partenariat inédit entre la Communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR), le ministère de la Justice et l'APIJ, à qui a été confié un mandat de maîtrise d'ouvrage, ce nouvel établissement à taille humaine de 100 places remplacera l'ancienne maison d'arrêt du centre-ville particulièrement vétuste.

Bien inséré dans son environnement et facile d'accès depuis le centre de Rodez, cet établissement possède de petites unités de 15 cellules par couloir d'hébergement, favorisant ainsi le travail d'accompagnement des surveillants envers les personnes détenues.

CALENDRIER

Décembre 2006

Signature de la convention dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI)

Janvier 2007

- Signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'APIJ
- Lancement du concours d'architectes

Été 2011

Démarrage des travaux

Février 2013

Fin des travaux

CHIFFRES CLÉS

18 mois de chantier

100 places,
dont **10** places
en semi-liberté

6 730 m²
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération
du Grand Rodez

Mandataire
du maître d'ouvrage
APIJ

Conducteur d'opération
DDT de l'Aveyron

Maîtrise d'œuvre

- AZEMA ARCHITECTES
[mandataire]
- SCAU
- GINGER BEFS

Entreprise

EIFFAGE CONSTRUCTION
Midi-Pyrénées

Bureau de contrôle
APAVE

Coordonnateur Sécurité
et Protection de la Santé
BUREAU VERITAS

Assistant à maîtrise
d'ouvrage Sûreté
GLI / EKUM

PAS-DE-CALAIS
(62)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VENDIN- LE-VIEIL

Projet similaire à celui du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, l'établissement de Vendin-le-Vieil est également adapté à l'accueil de personnes détenues condamnées à de longues peines et qui présentent un profil spécifique. Après une importante dépollution du terrain, le chantier du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil a pu reprendre en septembre 2012. La livraison est désormais prévue fin 2014.



CALENDRIER

Mai 2009
Notification du marché de conception-réalisation

Mars 2011
Début des travaux interrompus par la découverte d'engins de guerre

Septembre 2012
Reprise des travaux après dépollution pyrotechnique totale du terrain

4^e trimestre 2014
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

204 détenus en enceinte et **34** en QNC

22 000 m²
Surface hors œuvre nette

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement NORPAC (GROUPE BOUYGUES)

Le groupement est composé, outre le mandataire, de :

- ARCHI 5 PROD (architectes),
- IOSIS BÂTIMENTS (bureau d'études)

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

BOUCHES-
DU-RHÔNE
(13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-EN- PROVENCE

LE TERRAIN OÙ S'IMPLANTERA
LE FUTUR ÉTABLISSEMENT



Le futur centre pénitentiaire d'Aix-en-Provence sera implanté à proximité immédiate du centre pénitentiaire existant d'Aix-Luynes, ce qui permettra de mutualiser certaines fonctions, notamment les cuisines et la blanchisserie. Ce projet fera l'objet d'un marché de conception-réalisation, attribué à l'issue d'un dialogue compétitif. Cette procédure de passation, qui a démarré à la fin 2012, permettra au maître d'ouvrage d'affirmer ses ambitions en termes d'architecture pénitentiaire et d'insertion dans le site.

CALENDRIER

2014
Notification du marché
de conception-réalisation

2015
Démarrage prévisionnel
des travaux

2017
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

735 places

40 000 m² environ
Surface de plancher

CONTRACTANTS

Marché non attribué

**CENTRES
PÉNITENTIAIRES
DES LOTS A
(VALENCE, RIOM)
ET B (BEAUVAIS)**

VALENCE

Deux consultations ont été lancées en décembre 2010 pour la création de 3 établissements pénitentiaires qui ont abouti, en décembre 2012, à la signature du contrat avec le groupement dont Spie Batignolles est mandataire associé à l'agence d'architectes Synthèse Architecture, à la fois pour les établissements de Valence, Riom et pour l'établissement de Beauvais. Ces contrats de partenariat des lots A et B qui comprennent le financement, la conception et la construction de ces 3 établissements, prévoient également l'entretien maintenance (entretien courant, nettoyage, fourniture des fluides et gros entretien renouvellement) des établissements sur une durée de 25 ans ainsi que des prestations de services pour le lot A uniquement (cantine, restauration des personnes détenues, restauration du personnel, hôtellerie-blanchisserie, transport des personnes détenues, accueil des familles, travail des personnes détenues) sur une durée de 9 ans.



CALENDRIER

Décembre 2012
Signature des deux contrats

Mi-2013
Démarrage des travaux

2015
Fin prévisionnelle des travaux sur Valence, Riom et Beauvais

CHIFFRES CLÉS

Capacité des établissements du lot A

Valence

456 places

29 857 m²

Surface de plancher

Riom

554 places

31 631 m²

Surface de plancher

Capacité du centre pénitentiaire de Beauvais (lot B) :

594 places

30 520 m²

Surface de plancher

CONTRACTANTS

Titulaire du contrat de partenariat
HELIOS A ET B

Architecte mandataire
SYNTHESE
ARCHITECTURE

Bureau d'études techniques
BETOM

Constructeur
SPIE BATIGNOLLES

Mainteneur
GEPISA



VAR
(83)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN

Le centre pénitentiaire de Draguignan a été gravement endommagé par les inondations qui ont touché le département du Var le 15 juin 2010. Du fait de ces dégâts, la totalité des personnes détenues a dû être transférée vers d'autres établissements pénitentiaires. En octobre 2010, le ministère de la Justice a rendu publique la décision de fermer le centre pénitentiaire de Draguignan et de construire un nouvel établissement pénitentiaire dans l'agglomération de Draguignan. L'année 2012 a permis de notifier le marché de conception et de réalisation du nouvel établissement et de démarrer la première phase de travaux préparatoires.



CALENDRIER

2011
Lancement de la consultation de conception-réalisation

Mai 2012
Notification du marché de conception et de réalisation

2013
Démarrage prévisionnel des travaux

2016
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

29 000 m²
Surface de plancher

504 places
de détention

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre
• ARCHI 5 PROD
• ARTELIA

Entreprise
• VINCI CONSTRUCTION France
• TRAVAUX DU MIDI Var
• CAMPENON BERNARD Var

LA
RÉUNION
(97)

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) DE SAINT- DENIS



Le projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf, à Saint-Denis de La Réunion, sur le site de l'actuel centre pénitentiaire Domenjod, afin d'accueillir l'antenne mixte nord du SPIP ainsi que la direction départementale du SPIP de La Réunion.

Les études ont été réalisées en 2012 et la consultation des entreprises a été lancée fin 2012. Les travaux démarreront en 2013.

CALENDRIER

2013
Démarrage prévisionnel
des travaux

2014
Fin prévisionnelle
des travaux

CHIFFRES CLÉS

51 agents

1 300 m² SHON

CONTRACTANTS

Maître d'œuvre :

- NWA RUN (architecte)
- S. CHAZEL (BET structure)
- A.I.R. (BET fluides, exploitation maintenance)
- IMAGEEN (BET développement durable)
- PRÉVENTIO (OPC)
- JOËL LAROCHE-JOUBERT (économiste)

Bureau de contrôle
BUREAU VERITAS

**Assistant à maîtrise d'ouvrage
en phase études**
GINGER

**Coordinateur Sécurité
et Protection de la Santé**
IMPULSION INGÉNIERIE

Conducteur d'opération
DEAL de La Réunion

POLYNÉSIE
(987)

CENTRE DE DÉTENTION DE PAPEARI



En 2012, le projet de construction du futur centre de détention de Polynésie française à Papeari a pris un nouveau tournant, avec la désignation en juin 2012 du groupement de conception-réalisation, mené par l'entreprise Léon Grosse et Architecture Studio.

Le projet se distingue par une insertion exemplaire dans le paysage et l'environnement de la baie de Tatutu. Le chantier participera directement à l'économie de la Polynésie française, puisqu'il s'appuiera à 80 % sur les entreprises polynésiennes et qu'il mettra en œuvre un dispositif de formation et d'insertion par le travail.

L'établissement accueillera, en 2016, 410 hommes détenus dans un établissement neuf, favorisant les conditions de réinsertion, le lien social et familial et offrira au personnel des conditions de travail optimales.



CALENDRIER

Juin 2012
Notification du marché de conception-réalisation, début des études

2013
Démarrage prévisionnel des travaux

2016
Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

410 places pour hommes

320 emplois mobilisés en phase chantier

250 emplois générés en phase d'exploitation

24 000 m² SHON

CONTRACTANTS

Conception-réalisation
• LÉON GROSSE (entreprise)
• ARCHITECTURE STUDIO,
• IHHI ARCHITECTES BETEG
et CSD INGENIEURS
(bureaux d'études)

Assistant à maître d'ouvrage
EGIS

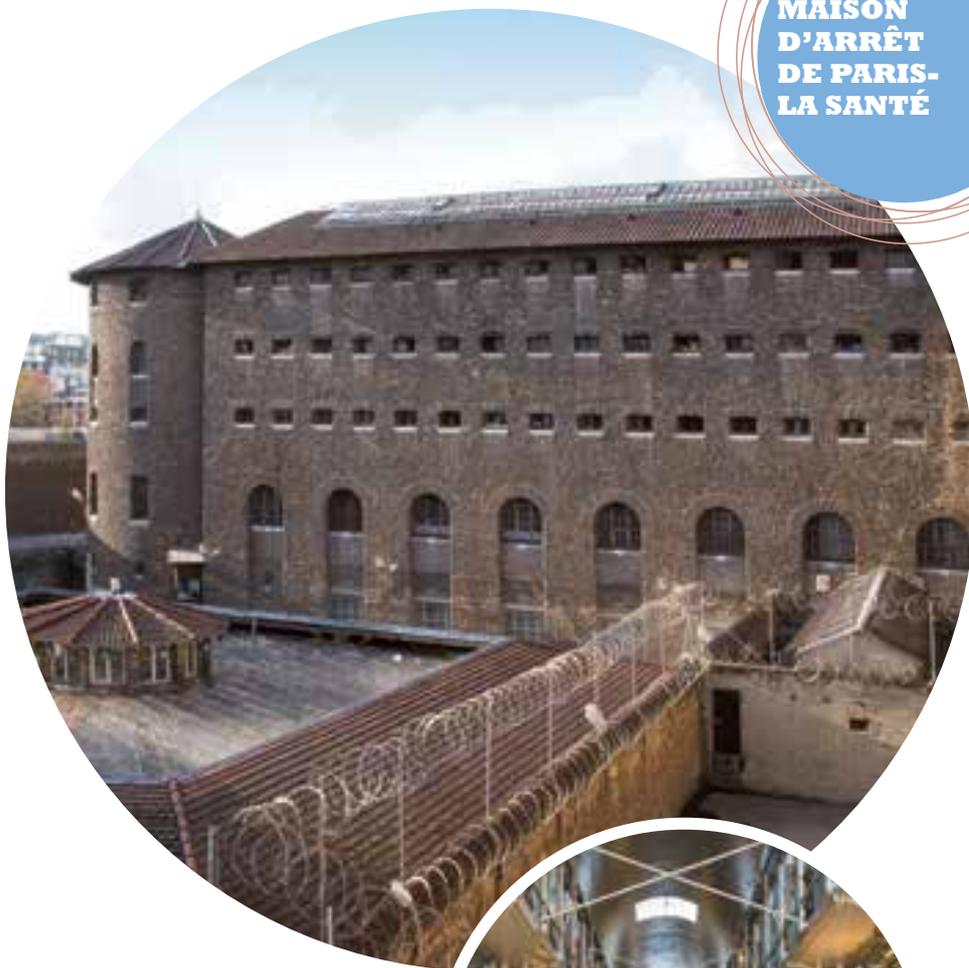
Contrôleur technique
DEKRA

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé
SOCOTEC

Assistant à maîtrise d'ouvrage Environnement
VAIHUPE

PARIS
(75)

MAISON D'ARRÊT DE PARIS- LA SANTÉ



Inaugurée au XIX^e siècle, et après bientôt 150 ans d'exploitation, la maison d'arrêt de Paris-La Santé se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation avancé, malgré les programmes successifs de rénovation et de restructuration.

Cette opération de réhabilitation-reconstruction aux multiples enjeux – modernisation des conditions de détention, développement de dispositifs de réinsertion active de personnes détenues, amélioration des conditions de travail pour le personnel pénitentiaire – préservera la symbolique particulière et la valeur patrimoniale de cet établissement, et assurera le maintien en exploitation partielle du site durant les travaux.

Le dialogue compétitif lancé dès la fin 2011 dans le cadre d'une procédure de partenariat public-privé avec les candidats s'est poursuivi en 2012, et a permis de préparer la sélection prochaine du candidat le mieux à même de réaliser cette grande opération pénitentiaire dans le contexte urbain parisien.



CALENDRIER

2010

Relance des études préalables

2011

Lancement de la procédure de consultation

2012

Conduite du dialogue compétitif

2013

Signature du contrat de partenariat

2014

Démarrage prévisionnel des travaux

2018-2019

Fin prévisionnelle des travaux

CHIFFRES CLÉS

800 à 1 000 places

40 000 m² environ
de surface de plancher

CONTRACTANTS

Assistants techniques

- SAMOP
- PERIGEE
- GLI
- AROSTEGUI & ROZE ARCHITECTURE

Assistant juridique

CABINET JEANTET

Assistant financier

KPMG

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

— Les missions et le statut de l'APIJ	57
— Le conseil d'administration	58
— Le cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence	60





LES MISSIONS ET LE STATUT DE L'APIJ

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseiller du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004, relatif à l'adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) : en intégrant à ses missions des problématiques d'assistance générale et d'expertise ; en diversifiant les modalités

de réalisation des commandes publiques ; en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage.

Les contrats de partenariat sont désormais inclus dans les compétences de l'Agence, en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance du 17 février 2004 modifiée.

Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) et l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES RÉUNIONS ET LES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises en 2012 : le 23 mars, le 7 juin, le 24 juillet, le 16 octobre, le 26 novembre et le 13 décembre. Il a approuvé 79 délibérations, dont 21 relatives à des opérations judiciaires et 40 relatives à des opérations pénitentiaires. 10 d'entre elles ont concerné des contrats de partenariat public-privé notamment pour les lots A et B dans le domaine pénitentiaire et pour le palais de justice de Caen. 12 d'entre elles ont porté sur des quitus d'opérations livrées, désormais sorties du bilan de l'Agence et inscrites à celui de l'État. Par ailleurs, une des délibérations a porté sur le protocole de maîtrise d'ouvrage, vers lequel une autre délibération a transféré cinq opérations judiciaires et neuf opérations pénitentiaires, précédemment sous le régime des conventions de mandats. Enfin, au moyen d'une des délibérations adoptée par son conseil d'administration, l'APIJ a été missionnée pour apporter assistance et expertise au ministère de la Justice dans son projet de regroupement de sites immobiliers. 4 délibérations sont relatives au budget et à la gestion budgétaire, trois au fonctionnement de l'établissement – dont une modifiant l'organisation générale du travail et des services, une concernant le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et une relative à la prime collective de performance. Une délibération a porté sur un avenant au contrat de performance de l'Agence tandis qu'un autre a concerné son bilan au titre de 2012.

Le conseil d'administration a été informé des résultats et méthodes de comptabilité analytique et contrôle de gestion et des actions menées en matière de contrôle interne comptable et financier. Il a en outre pris connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction conduite auprès des utilisateurs des ouvrages livrés par l'Agence, et de la politique de l'Agence visant à favoriser la concurrence.

LE BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2012, les recettes de l'établissement s'élèvent à 13,578 M€. La subvention pour charge de service public initialement prévue, après mise en réserve, à 9,351 M€, a été modifiée en exécution après prise en compte, d'une part, des réserves de précaution et d'aléas de gestion et, d'autre part, du transfert de charge de l'EPPJP vers l'APIJ, tel qu'adopté en décision modificative numéro 1.

Les dépenses s'établissent à 12,526 M€ HT. Les dépenses de personnel en représentent 68 %. Les autres dépenses de fonctionnement en représentent 31 % et les dépenses d'investissement environ 1 %.

Aux termes de la gestion 2012, le résultat prévisionnel dégage un excédent de 1,150 M€, résultat lié en grande partie au remboursement de TVA des exercices 2009 à 2011. Ce montant, compte tenu des montants des amortissements, induit une capacité d'autofinancement de 1,397 M€ et, après prise en compte des variations d'immobilisations, un apport au fonds de roulement de 1,246 M€.

Le fonds de roulement qui, fin 2011, s'élevait à 1 099 884 €, est donc porté au 31 décembre 2012 à 2 346 343 €, ce qui correspond à un peu plus de deux mois du budget de l'Agence.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice au 31/12/2012

Président

M. Jean-Raphaël
ALVENTOSA,
Conseiller maître
à la Cour
des comptes
(décret de renouvellement
du 06/01/2011)

Membres de droit

M. André
GARIAZZO
Secrétaire général
(ministère de la Justice)

M. Henri MASSE
Directeur de
l'administration
pénitentiaire
(ministère de la Justice)

M^{me} Véronique
MALBEC
Directrice des
services judiciaires
(ministère de la Justice)

M. Jean-Louis
DAUMAS
Directeur de la
protection judiciaire
de la jeunesse
(ministère de la Justice)

M. Alexandre
GROSSE
Sous-directeur du
budget des comptes
publics et de la
fonction publique
(ministère chargé
du Budget)

M^{me} Katy NARCY
Sous-directrice
de la qualité et du
développement
durable dans la
construction
(ministère de l'Écologie
du Développement
durable et de l'Énergie)

M. Serge MORVAN
Directeur général
des collectivités
locales
(ministère de l'Intérieur)

Personnalités désignées par le garde des Sceaux, ministre de la Justice (arrêté du 7 mars 2012)

M. Jean-Michel
BERARD,
Conseiller d'État
en service
extraordinaire

M^{me} Christelle
ROTACH,
Directrice
de la maison
d'arrêt des
Hauts-de-Seine

M. René
ELADARI,
Ingénieur général
honoraire des
Ponts et Chaussées

M. Jean-Claude
MARIN,
Procureur général
près la Cour
de cassation

M^{me} Catherine
HUSSON-TROCHAIN,
Première
présidente
de la cour d'appel
d'Aix-en-Provence

M. Philippe
LEMAIRE,
Procureur général
près la cour
d'appel d'Amiens

M. Michel
SAINT-JEAN,
Directeur
interrégional
des services
pénitentiaires
de Paris

Représentants du personnel de l'Agence élus dans les conditions fixées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice

M. Guy GARCIN,
Directeur de
programme
(élections du
26 novembre 2010)

M^{me} Nathalie
MAUPOUX,
Assistante
(élections du
26 novembre 2010)

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIEES À L'AGENCE

Lors de sa création, étant appelée à gérer plusieurs opérations, l'Agence ne pouvait être maître d'ouvrage de plein exercice au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports à la Maîtrise d'œuvre privée (MOP). Depuis lors, l'article 205 modifié de la loi du 9 mars 2004 portant sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. En conséquence, le décret de 2006 relatif au statut de l'Agence a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement. Il a laissé subsister les mandats, pour assurer la continuité des conventions en cours et, le cas échéant, permettre à l'Agence de conduire des opérations pour le compte de tiers, collectivités territoriales ou autres établissements publics. Mais il a surtout permis la conclusion, le 3 avril 2007, pour une durée de cinq ans, d'un protocole définissant le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice. Par conséquent, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets des études préalables au terme de la garantie de parfait achèvement.

Un nouveau protocole modifié a été signé le 13 avril 2012 à l'occasion de son renouvellement afin de prendre en compte, d'une part, les pratiques observées au cours des cinq ans de mise en œuvre du protocole et, d'autre part, les évolutions induites par la mise en œuvre du contrat de performance, approuvé par le conseil d'administration le 17 décembre 2010 et conclu en janvier 2011.

Les principales inflexions sont les suivantes :

- Les fiches normalisées de commande d'opération qui décrivent, pour chaque opération, la mission confiée et permettent, à partir de différents volets, d'en suivre le déroulement ont été revues et mises en adéquation avec le tableau de bord immobilier mensuel, de façon à améliorer la cohérence et le suivi des décisions prises par le conseil d'administration. Elles constituent ainsi un support d'analyse commun au ministère et à l'Agence de la situation financière d'exécution d'une opération.
- Un système d'informations enrichi a été mis en place entre les directions utilisatrices et l'Agence de façon à permettre aux premières, ainsi qu'au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, d'accéder directement à l'information pertinente relative au suivi des opérations conduites dans le cadre du protocole.
- Les articulations entre la comptabilité du ministère et celle de l'Agence, qui tient, pour le compte du ministère, la comptabilité détaillée des opérations. Ces dernières sont précisées de façon à permettre à l'État d'enregistrer les immobilisations dans sa comptabilité patrimoniale, dès la réception du bâtiment.
- La répartition des responsabilités en matière de sécurité des sites est précisée, l'Agence prenant à sa charge la sécurité du site à compter de l'établissement du premier ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la prise de possession par la direction utilisatrice concernée, le ministère assurant la sécurité du site entre la prise de possession d'un terrain et/ou d'un bâtiment et le premier ordre de service.
- Les modalités de l'association du secrétariat général et des directions utilisatrices à l'élaboration des programmes et au choix des maîtres d'œuvre ou des concepteurs réalisateurs sont précisées.
- Les modalités de prise de décision, en cas d'urgence opérationnelle intervenant entre deux séances du conseil d'administration, sont précisées.
- Enfin, une stipulation est introduite afin d'unifier les relations conventionnelles entre l'Agence et le ministère de la Justice, d'optimiser le fonds de roulement de l'Agence et de faciliter la bonne gestion des moyens consentis à l'Agence pour ses activités. Le passage en maîtrise d'ouvrage de plein exercice a permis d'éviter les délais et les retards dans le calendrier des opérations, engendrés par le formalisme inhérent à la conclusion de conventions d'études préalables et de conventions de mandats. Il permet aussi la fongibilité des crédits de paiement et la résorption des différences temporelles constatées entre la comptabilité de l'État et celle de l'Agence.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

LE STATUT D'OPÉRATEUR FONCIER

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Dans le cadre défini et piloté par France Domaine, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

LA TUTELLE

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice à l'Agence lui permet ainsi d'agir au nom du ministère mais elle n'ôte aucunement à celui-ci ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lequel s'exerce notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.



L'équipe 1

LES AUTRES CONVENTIONS

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

Le 23 juin 2009, puis le 30 juillet 2009, l'Agence a conclu avec le ministère de la Justice deux conventions d'études préalables en vue de la réalisation en partenariat public-privé, d'une part, d'un nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires et, d'autre part, de constructions judiciaires. Les deux conventions ont chacune fait l'objet d'avenants en 2010. La première avait pour but d'étendre la mission de l'Agence à la gestion de la procédure de consultation en vue de l'attribution de contrats de partenariat public-privé pour la réalisation du programme jusqu'à la signature des contrats. La seconde convention a fait l'objet d'avenants en 2010 afin d'élargir la mission de l'Agence au lancement de l'avis d'appel public à concurrence et, ensuite, à l'organisation et à la gestion de la procédure de préparation et de négociation des contrats correspondants. Ce dernier avenant a en outre précisé la liste des opérations concernées. Dans ce cadre, le futur palais de justice de Caen a été retenu comme une opération conduite sous forme de partenariat public-privé dans le domaine judiciaire. Son contrat a été signé le 18 décembre 2012. Dans le domaine pénitentiaire, la signature des contrats des lots A et B a eu lieu le 21 décembre 2012. Enfin, un avenant, adopté au conseil d'administration du 13 décembre 2012, est venu préciser les dispositions de la convention en vue de la réalisation en partenariat public-privé de la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane

Le 27 août 2010, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane.

L'intervention pour le compte des collectivités locales

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez, une convention de mandat relevant de la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant une subvention de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 M€.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

— La direction générale.....	63
— Les directions de programme.....	64
— L'organigramme de l'APIJ et de l'EPPJP.....	65
— La direction juridique, administrative et financière (DAF).....	66
— La mission communication.....	70





LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée par M. Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts. Son premier mandat de trois ans a été reconduit. Il est également directeur général de l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP).

Le directeur général préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) composé de la directrice adjointe au directeur général, du directeur juridique, administratif et financier et de son adjoint, des trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, et de la chef de service des ressources humaines. Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'Agence et sont établis les documents de référence ainsi que les décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte-rendu de décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme et les chefs des services transversaux. Ce comité se veut un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.



Le comité de direction

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

Le nombre des directions de programme a été ramené de dix à neuf en 2012, compte tenu de l'évolution du plan de charge de l'Agence. Les directions de programme existantes sont chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle. Dès la phase de programmation, les équipes conduisent les opérations et des études préalables à la livraison puis au quitus.

Ces équipes composées de chefs de projet, d'une assistante et d'une secrétaire sont dirigées par un directeur de programme, piloté par l'un des trois directeurs, ainsi que par la directrice adjointe au directeur général. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbaniste...) assure l'expertise nécessaire à la finalité des projets et leur permet de gérer des opérations pénitentiaires et judiciaires à différents stades.

La neuvième direction de programme est transversale, en charge de la programmation. Elle veille à prendre en compte et à transmettre aux équipes opérationnelles les évolutions dans ces domaines afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.

L'équipe 6



L'équipe 8



L'équipe 7

L'ORGANIGRAMME DE L'APIJ ET DE L'EPPJP

Au 31 décembre 2012

Directeur général
M. Jean-Pierre WEISS

Communication
Responsable
M^{me} Marion
MORAES

**Directrice,
adjointe
au directeur
général de l'APIJ**
M^{me} Marie-Luce
BOUSSETON

Directeur
M. Yves
LANSOY

Directeur
M. Paul-Luc
DINNEQUIN

Directeur
M. Alexandre
BERNUSSET

**Directeur juridique, administratif
et financier**
M. Sébastien MARIA
Adjoint : nc

Équipe 1
**Directrice
de Programme**
M^{me} Marie-Bénédicte
CAUMETTE

Équipe 5
**Directrice
de Programme**
M^{me} Carole
DABROWSKI

Équipe 3
**Directeur
de Programme**
M. Yann
KRYSSINSKI

Contrôle de gestion
et financement des
opérations
Chef de service
M. Gilles DUFOUR

Juridique
et Marchés
Chef de service
M. Jean-Louis
ZIGLIARA

Ressources
humaines
Chef de service
M^{me} Marie-Luce
COLONNA

Équipe EPPJP
**Directeur
de Programme**
M. Aurélien
DEFIGIER

Équipe 7
**Directeur
de Programme**
M. Olivier
ROUQUETTE

Équipe 6
**Directeur
de Programme**
M. Roger
LICHTLE

Équipe 4
(Direction transversale
de programmation)
**Directrice
de Programme**
M^{me} Marie GOURLET

Foncier
et Urbanisme
Chef de service
M^{me} Laurence
POSTY

Service du budget
et de la logistique
Chef de service
M. Paul GUINET

Équipe 9
**Directeur
de Programme**
M. Guy
GARCIN

Équipe 8
(Antilles-Guyane)
**Directeur
de Programme**
M. Philippe ELOI

Équipe 2
**Directeur
de Programme**
M. Nicolas
FOURNEL

Centre de gestion
de la connaissance
Responsable
M^{me} Anne-Sophie
RABILLON

Agence comptable
Agent comptable
M^{me} Sylvie
HUET

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (DAF)

Les directions de programme bénéficient, en interne, d'un appui transversal en matière d'acquisition foncière, de conseil juridique et de gestion des connaissances ainsi que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, budgétaires et logistiques. Ces services sont regroupés au sein de la Direction juridique, administrative et financière (DAF), qui assure par ailleurs le secrétariat des conseils d'administration de l'APIJ et l'EPPJP, dont les gestions administratives sont communes. Cette direction est enfin chargée, en lien avec l'agence comptable, du pilotage de la démarche de contrôle interne comptable et financier, initiée en 2010 et déployée en 2011.

LE SERVICE FONCIER ET URBANISME

Ce service est en charge des recherches et des procédures d'acquisitions foncières menées pour le compte du ministère. Il suit par ailleurs, en liaison avec les équipes, le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.

En 2012 se sont poursuivies les interventions sur les thèmes récurrents des conseils en urbanisme, du contentieux lié à l'expropriation et à l'urbanisme. L'année a été marquée par une très forte activité qui a permis la conclusion de certaines acquisitions foncières et des résultats importants dans l'avancement des projets. Ainsi, sept Déclarations d'utilité publique (DUP) dont cinq en pénitentiaire et deux en judiciaire ont été obtenues. Deux procédures de déclaration de projet valant mise en compatibilité ont été conduites et achevées (une Baumettes et une palais de justice Caen et Lisieux), les acquisitions du centre pénitentiaire de Beauvais ont été achevées.

Ce service est composé d'une chef de service, de deux chargés de mission et d'une assistante de gestion.

LE SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Composé d'un chef de service, de deux conseillères et d'une assistante, le service juridique et des marchés assiste les directions de programme et les services de l'Agence en amont de leurs achats, en élaborant avec eux les procédures et les montages contractuels les mieux à même de concilier les spécifications de chaque marché et les dispositions réglementaires régissant leur passation, puis leur gestion.

Dans ce cadre, le service juridique et des marchés valide les propositions de sélection des candidatures, puis les propositions d'attribution – ou d'infructuosité – formulées par les directions à l'issue des analyses d'offres.

En cours d'exécution, il conseille les services sur le traitement des différents incidents susceptibles d'affecter le déroulement des opérations.



La direction juridique,
administrative
et financière



Le service foncier
et urbanisme

Le service juridique et des marchés veille également à améliorer la performance des politiques d'achat conduites par l'Agence.

L'un des éléments qui concourt à la réalisation de cet objectif est la commission des marchés, dont le service juridique et des marchés assure le secrétariat. Chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution des marchés, ainsi que sur les projets d'avenants, cette instance collégiale – qui doit examiner annuellement 20 % des marchés d'un montant inférieur à 45 000 € hors taxes et 20 % des marchés supérieurs à ce seuil conclus par chaque service de l'Agence – peut également être saisie, en amont desancements, sur la teneur des avis d'appel à la concurrence ou des pièces du dossier de consultation et contribue ainsi à élaborer une doctrine commune qui unifie les pratiques des services.

Au cours de l'année 2012, quatre projets majeurs ont permis de concrétiser cette ambition :

- Tout d'abord, la finalisation, en étroite collaboration avec un groupe de travail constitué au sein de l'Agence, des pièces techniques et administratives d'un marché de travaux, en vue d'une consultation des entreprises sur études d'avant-projet. Ce projet de marché s'inscrit dans la démarche adoptée par l'Agence pour rénover la pratique de l'ingénierie publique, en instaurant une phase de collaboration entre les entreprises et les concepteurs pour la réalisation des études de projet et la prise en compte des problématiques d'exploitation et de maintenance des ouvrages.

Le service juridique et des marchés



Le secrétariat de direction

- Ensuite, la rédaction et la mise en ligne, par le service, de marchés types et de modèles de décisions, courriers ou documents destinés à faciliter la tâche des directions de programme et, de manière progressive, à harmoniser les pratiques des services.
- Par ailleurs, un audit a été mené, dans le cadre du plan d'action de contrôle interne approuvé par le conseil d'administration du 23 mars 2012, sur un échantillon représentatif des marchés publics et les marchés d'économistes passés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2012. Cet audit a permis d'engager, pour l'année 2013, un plan d'action ayant pour objectifs d'optimiser le jeu de la concurrence, de sécuriser la commande publique et d'améliorer le délai de paiement des factures.
- Enfin, les formations internes que le service juridique et des marchés organise à l'attention des agents. En 2012, les thèmes abordés concernaient les procédures de passation et d'attribution des marchés à procédure adaptée.

Au cours de l'année 2012, le service a été associé à la préparation et à la notification de 89 marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur à 15 000 €, de 29 marchés passés selon une procédure formalisée et d'environ 55 avenants, tout en assurant la dématérialisation de la quasi-totalité de ces procédures sur son profil acheteur. Le service a réceptionné 900 plis environ, dont 66 plis dématérialisés sur l'ensemble de l'année et a délivré 46 exemplaires uniques.

Le service a également assuré le secrétariat des jurys et la rédaction des procès-verbaux de séance de 7 procédures de concours de maîtrise d'œuvre et de 4 marchés de conception-réalisation.

Il est également chargé du traitement des réclamations, du suivi du règlement amiable des différends à la gestion des dossiers contentieux. À ce jour, le service juridique et des marchés suit quatre contentieux et huit expertises.

LE CENTRE DE GESTION DE LA CONNAISSANCE

Le centre de gestion de la connaissance a pour mission la gestion des archives et de la documentation : il assure au quotidien le traitement des documents issus des activités des équipes opérationnelles et en organise leur versement au service des archives de la tutelle.

Le service a été sollicité par les équipes opérationnelles 80 fois pour des demandes de communication d'archives tous supports confondus (dossiers papiers, photographies, maquettes) et une quarantaine de fois pour des demandes relatives à de la documentation en général (prêts ou achats d'ouvrages, recherches d'informations externes).

Le centre s'est fortement impliqué dans la réorganisation des bureaux des agents, pour sensibiliser ceux-ci à leur production et à leur gestion de documents papier : cette opération a engendré l'élimination de presque une tonne de documents, la récupération de 3 m³ d'archives en déshérence, et un gain significatif d'espace dans les bureaux.

Parallèlement à ses activités de conseil auprès des agents en matière de gestion de l'information, le service a également entrepris un travail de consolidation des procédures existantes notamment en termes de sécurisation des documents essentiels de l'Agence.

Le centre de gestion de la connaissance



LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

En 2012, le service des ressources humaines de l'APIJ a géré les carrières d'un effectif d'agents contractuels (54 %) et fonctionnaires (46 %) correspondant à 111,9 ETPT (Équivalent temps plein travaillé) en moyenne annuelle. Le nombre de recrutements se maintient à un haut niveau, soit 32 recrutements dont 9 pour des remplacements ou renforts temporaires, avec une rotation des personnels de 23 % pour les seuls agents sur emploi permanent. L'ancienneté moyenne des agents actuellement en poste est de 4,6 ans. L'âge moyen est de 39 ans. La population est féminine à 56 %. Les cadres représentent 65 % des effectifs.

Pour accompagner l'important renouvellement des compétences qui caractérise la vie de l'Agence et dans un souci de conservation de la mémoire, de la culture interne et des pratiques professionnelles, de nombreuses actions de formation ont été menées en 2012 comme précédemment. Dans cette perspective de partage de connaissances et de conservation, des mémentos opérationnels sur différentes thématiques telles que les risques pyrotechniques, l'archéologie préventive ou encore le suivi de la qualité des chantiers ont été créés, visant à préciser les règles et enjeux prévalant dans ces situations.

Par ailleurs, l'accent a également été porté sur les parcours d'intégration individualisés à l'attention des nombreux nouveaux arrivants, destinés à faciliter leur prise de poste ; ces parcours ont été systématisés avec un effort particulier sur les formations marchés publics et sur les pratiques comptables et budgétaires. Des visites de sites ont également été organisées : maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, maison d'arrêt de Paris-La Santé, centre pénitentiaire d'Orléans.



Le service des ressources humaines



Le service du budget
et de la logistique

Dans la poursuite du partage des compétences et des pratiques professionnelles :

- Les agents ont été invités à assister aux jurys d'analyse des candidatures, aux jurys de sélection des offres et aux commissions de dialogue en qualité d'auditeurs comme en 2011.
- Les formations internes menées conjointement par l'agence comptable et le service juridique et des marchés pour améliorer les pratiques comptables et budgétaires ont été poursuivies.
- Le cycle de formation interne initié en 2011 en matière de conduite d'opération immobilière en Partenariat public-privé (PPP) a été mené à terme au 1^{er} semestre à l'attention des agents appelés à préparer des contrats de partenariat.

Du conseil en management d'équipe a été proposé aux directeurs de programme et chefs de service qui le souhaitent sous forme de coaching de 5 à 8 séances par participant.

Enfin les représentants du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont suivi en deux temps une formation théorique puis pratique.

Parmi le nombre total de journées de formation que représentent 37 sessions de formations collectives et 74 de formation individuelles, 51 % ont été réalisées à titre gratuit.

Ce service est composé d'une chef de service, d'une chargée de mission et de trois assistantes de gestion dont l'une partage son activité avec le service foncier et urbanisme.

LE SERVICE DU BUDGET ET DE LA LOGISTIQUE

Le service gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, effectue les opérations comptables relatives aux dépenses et aux recettes et assure la responsabilité des locaux et de la logistique, ainsi que la maintenance des moyens informatiques.

Parmi les actions de la gestion 2012 confiées à ce service, il faut mentionner :

- Les travaux de redéploiement des dispositifs d'alarme et de sécurité, de réaménagement de la zone du secrétariat du 9^e étage, d'amélioration des salles de réunion et de rénovation des moquettes.
- L'année 2012 a également été une année de consolidation de l'architecture informatique avec la finalisation de la virtualisation de nos serveurs et du cryptage de notre parc et la constitution d'une première cartographie de notre système d'information.
- Enfin, plusieurs marchés de fonctionnement ont été mis en place, notamment un marché de maintenance multitechnique et plusieurs marchés interministériels (téléphonie, nettoyage, carburants, petites fournitures...).

Le service du budget et de la logistique se compose d'un chef de service, de deux responsables logistique, de deux assistantes de gestion et de deux chauffeurs-logisticiens.

LA MISSION COMMUNICATION

La mission communication vise à mettre en œuvre les orientations ministérielles et, plus particulièrement, à présenter et à valoriser, à travers l'ensemble de ses actions, tant d'un point de vue local que national, la politique de rénovation et de modernisation de l'immobilier pénitentiaire et judiciaire entreprise par sa tutelle.

Elle dote ainsi les équipes opérationnelles d'une série de supports, une trentaine en 2012, et mène des actions tout aussi plurielles (conférences de presse, mise en place d'expositions et de cérémonies) qui constituent des outils adaptés aux enjeux de chaque projet, à l'attention des parties prenantes de l'opération, des milieux professionnels concernés et de ses publics (riverains, médias notamment).

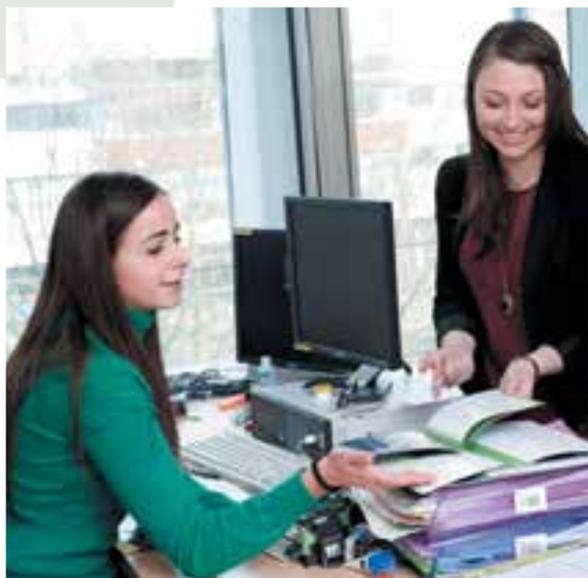
À ce titre, les plaquettes de présentation d'un projet au moment de sa livraison et l'événement qui y est lié, les lettres d'information numériques diffusées de manière semestrielle pendant toute la durée de l'opération, les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape clé, sont autant de supports de communication, également relayés *via* le site internet, qui traduisent l'importance de la politique immobilière entreprise par le ministère.

Le service gère également les demandes de journalistes, 200 environ ont été traitées en 2012.

Ces outils sont complétés par des supports plus génériques qui présentent l'ensemble des opérations confié à l'Agence, comme le rapport d'activité ou le site internet de l'APIJ, avec 45 300 visites en moyenne par mois en 2012. L'ensemble de ces supports est construit en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication d'accompagnement commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.

Placée sous l'autorité directe du directeur général, la mission communication est pilotée par la responsable de communication secondée par une chargée de communication et une secrétaire à temps partiel.

La mission communication



Le secrétariat du directeur général



LE RAPPORT FINANCIER

— L'exécution du budget 2012	72
— L'analyse du bilan 2012	76
— Le tableau de financement	77
— Les conventions de délégation de mandat	78



L'EXÉCUTION DU BUDGET 2012 (EN €)

LE COMPTE DE RÉSULTAT

DÉPENSES	BP 2012 après DM2	Budget exécuté au 31/12/2012
Charges de personnel	8 923 782	8 491 901
63 Impôts taxes et versements assimilés	794 217	686 732
633 Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	794 217	686 732
64 Charges de personnel	8 129 565	7 805 169
641 Rémunération des personnels	5 596 698	5 423 283
644 Rémunération apprentis	20 000	17 022
645 Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 268 859	2 124 564
646 Rémunérations diverses	101 739	114 522
647 Autres charges sociales	142 269	125 778
Autres charges	4 475 704	3 936 115
C 60 Achats	137 540	120 244
C 61 Services extérieurs	2 357 109	2 398 423
612 Crédit-bail (location copieurs)	22 261	15 458
613 Locations	1 551 412	1 523 264
614 Charges locatives	410 064	414 515
615 Travaux d'entretien	260 140	355 591
616 Primes d'assurance	13 000	10 582
617 Études et recherches	50 000	29 601
618 Divers	50 232	49 412
C 62 Autres services extérieurs	1 681 983	1 137 161
621 Personnel extérieur à l'établissement	11 960	0
622 Rémunérations intermédiaires honoraires	17 940	598
623 Publicité Publication dépenses courantes	657 800	311 149
624 Transports biens et personnes	2 392	2 199
625 Déplacements missions réception	541 095	451 587
626 Frais postaux et de télécommunication	149 068	125 336
627 Services bancaires	500	27
628 Divers	301 228	246 265
C 635 et 637 Autres impôts et taxes	300	464
C 65 Autres charges de gestion courante	0	0
C 66 Charges financières	0	0
C 67 Charges exceptionnelles	1 000	0
C 681 & 687 Dotations aux amortissements et provisions	270 772	251 467
C 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	27 000	28 356
Total dépenses compte de résultat prévisionnel (1)	13 399 486	12 428 016
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	286 532	1 150 823
TOTAL ÉQUILIBRÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	13 686 018	13 578 839

RECETTES	BP 2012 après DM2	% Exécution
Subventions d'exploitation	9 069 476	100,00 %
C 74 Subvention du ministère de la Justice	9 069 476	100,00 %
Autres ressources	4 616 542	97,68 %
C 70 Remboursement EPPJP	2 341 542	81,50 %
C 75 Produits annulation mandats n-1	0	
C 76 Produits financiers	75 000	38,55 %
C 77 Autres produits exceptionnels	2 200 000	116,88 %
C 775 Produits cession éléments d'actifs cédés	0	
C 778 Autres produits exceptionnels	2 200 000	116,68 %
Total recettes compte de résultat prévisionnel (2)	13 686 018	99,22 %
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL ÉQUILIBRÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	13 686 018	

Ce budget a été exécuté à 92,80 % (92,75 % hors investissement) avec 95,16 % pour le personnel, 87,94 % pour le fonctionnement et 99,42 % pour l'investissement.

Ces pourcentages s'apprécient à partir du budget après DM2 et virements en gestion de l'ordonnateur.

Le taux d'exécution du budget 2012, tel que résultant de la DM2, se situe à un niveau plus bas que celui des derniers exercices. Cela s'explique par un ralentissement volontaire des dépenses afin de prendre en compte les perspectives budgétaires 2013, par l'inscription d'une provision pour risques non mobilisée en 2012, ainsi que par la sollicitation modérée dont a fait l'objet la ligne des dépenses de communication destinées à la présentation du projet du futur palais de justice de Paris (pour le compte de l'EPPJP).

L'EXÉCUTION DU BUDGET PAR GRANDS POSTES DE DÉPENSES

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 68 % du budget. Cette proportion était de 70 % en 2011. Elle exprime la baisse du poids relatif des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement. Ceci en raison, d'une part, du poste « loyers et charges » qui, après avoir enregistré une baisse importante, suit les augmentations prévues au bail et, d'autre part, du fait de dépenses de communication non reconductibles de 2012 (pour le compte de l'EPPJP).

Les effectifs autorisés de l'APIJ en 2012 étaient de 113 ETP contre 110 en 2011.

Sur l'année, le chiffre réalisé a été de 111,9 ETPT correspondant à un effectif de 112 agents.

L'importante rotation de personnel (23 % hors renforts temporaires) et la modification du plan de charge de l'Agence en cours d'année ont entraîné la non-saturation de la prévision d'occupation des emplois (111,9/113) et de la consommation des crédits de personnel (95,16 %).

Concernant les comptes de personnel, l'année a été marquée par la mise en place de la taxe sur les salaires, en remplacement de la TVA, qui explique pratiquement à elle seule l'augmentation du coût salarial moyen par agent.

Il est à noter également pour 2012 une répartition légèrement modifiée des effectifs entre l'Agence et l'EPPJP, avec un transfert de trois emplois de l'EPPJP vers l'APIJ, suite à la modification de certaines activités de l'EPPJP après la signature du contrat de partenariat, acté en DMI.

Dépenses de fonctionnement

Le taux de consommation du budget de fonctionnement, hors masse salariale, est le plus faible des huit dernières années, avec 87,9 % contre 94,6 % l'an dernier ; cette baisse est notamment liée à un ralentissement volontaire des dépenses afin de maintenir un niveau de fonds de roulement compatible avec les perspectives budgétaires 2013 et à la passation d'une provision pour risques de 110 772 € introduite en DM2, par définition exceptionnelle, pour répondre à une demande tardive de régularisation de charges non mobilisée en 2012 (après analyse juridique, une partie des montants demandés peut être réglée sous réserve de la réunion d'une assemblée générale qui a été reportée en 2013 par le propriétaire).

Les dépenses de fonctionnement qui représentaient 27,59 % du budget total en 2011 s'élèvent en 2012 à 31,42 % avec un montant de 3 936 115 € soit une proportion proche de celles des années antérieures (36,24 % en 2009 puis 31,97 % en 2010).

Les charges fixes incompressibles (loyer, charges, travaux, maintenance, amortissements...) avec un montant de 2,5 M€ (dont 1,9 M€ au titre des loyers et charges locatives) représentent 65 % des dépenses de fonctionnement et plus de 20 % du budget global. Elles enregistrent une augmentation de 7 % qui provient de l'augmentation du montant du loyer et des charges (en raison notamment de l'application de la révision du prix du loyer), de travaux de rénovation des locaux de l'Agence, devenus indispensables, ainsi que de l'augmentation du montant des amortissements.

Les charges variables (transport, frais postaux, télécommunications, communication, formation, consommables...) représentent 11 % du budget total et 34 % du budget de fonctionnement. Elles connaissent (hors dépenses non récurrentes de communication liées à la présentation du projet du futur palais de justice de Paris) une baisse de près de 9 % du budget total. Cette baisse concerne plus particulièrement les dépenses de petites fournitures et de consommables qui ont fait l'objet d'un ralentissement volontaire et les dépenses de téléphonie dont le coût a été réduit grâce au marché interministériel auquel l'Agence s'est rattachée en 2012. Ainsi, elles passent, entre 2011 (en équivalent TTC) et 2012, de 1 138 880 € à 1 038 688 €.

Les autres dépenses liées aux charges financières enregistrent une augmentation sensible du fait de la hausse du montant de l'impôt sur les bénéfices, elle-même liée à un meilleur rendement des produits financiers en 2011. Ces dépenses, qui ne représentent que 1 % des dépenses de fonctionnement, s'établissent à 28 847 € contre 11 224 € en 2011.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement, hors les opérations immobilières comptabilisées en compte de tiers, a été exécuté à plus de 99 % du budget après décision modificative traduisant la qualité de la prévision. Ces dépenses, d'un montant de 98 067 €, se ventilent entre :

- le compte 2053 « logiciels » pour 52 357 € ;
- et le compte 218 « autres immobilisations corporelles » pour 45 710 €.

Le budget d'investissement représente une part modeste du budget total, de l'ordre de 1%.

Il a connu une forte baisse de 65 % en raison, d'une part, de la moindre sollicitation de ces crédits en 2012 suite à la remise à niveau de notre réseau informatique et, d'autre part, du renouvellement des matériels informatiques amortis, volontairement reporté.

Recettes

La subvention APIJ initialement prévue, après mise en réserve, à 9 351 440 € a été modifiée en exécution après prise en compte, d'une part, des réserves de précaution et d'aléas de gestion et, d'autre part, du transfert de charge de l'EPPJP vers l'APIJ, tel qu'adopté en DM1. Ces modifications, enregistrées en DM1 n'apparaissent donc pas dans le tableau d'exécution du budget 2012.

En raison de taux d'intérêt négatifs à partir de l'été 2012 et de la mise en place d'une gestion active de la trésorerie, les placements financiers ont été arrêtés. Leur rendement sur le premier semestre a été faible (moins de 29 K€ contre 283 567 € en 2011 et 75 K€ prévus en DM2).

Par ailleurs, le remboursement de l'EPPJP, qui est budgétairement neutre, a été de 1 908 273 € au lieu des 2 341 542 € initialement attendus suite à la DM1. Ce montant correspond strictement aux dépenses payées pour le compte de l'EPPJP, en proportion moins importante que prévue initialement, comme cela a été évoqué précédemment.

Enfin, le produit attendu de la régularisation de la TVA qui avait été estimé (après déduction des sommes dues au titre de la taxe sur les salaires) à 2 200 000 € a généré 2 566 942 € de recettes exceptionnelles, la cession d'un véhicule portant leur total à 2 571 323 €.

Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 13 578 840 € au lieu des 13 686 018 € HT inscrits en DM2, soit une exécution à 99,22 %.



ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES : ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

Au terme de la gestion 2012, le résultat prévisionnel dégage un excédent de 1 150 823 € au lieu des 286 532 € inscrits en DM2. Ce résultat, compte tenu des montants des amortissements, des charges exceptionnelles et des actifs cédés, induit une capacité d'autofinancement de 1 397 910 € au lieu de l'insuffisance de 557 304 € inscrits en DM2 et, après prise en compte des acquisitions (budget d'investissement) et cessions d'actifs, un apport sur le fonds de roulement de 1 246 459 € au lieu des 458 664 € prévus en DM2.

Le fonds de roulement qui, fin 2011, s'élevait à 1 099 884 € est donc porté au 31 décembre 2012 à 2 346 343 € au lieu des 1 558 548 € inscrits en DM2. Ce fonds de roulement correspond à un peu plus de deux mois du budget de l'Agence.

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en €)	BP 2012 après DM2	Budget exécuté au 31/12/2012
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	286 532	1 150 823
+ (C 681) dotations aux amortissements	270 772	193 702
+ (C 687) charges exceptionnelles		57 765
+ (C675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	
- (C 775) produits de cession des éléments d'actifs cédés		- 4 381
= CAF ou IAF*	557 304	1 397 909

L'ANALYSE DU BILAN 2012

Le bilan est équilibré, à l'actif et au passif, au montant de 1 375 697 452,81 €. Les grandes masses sont les suivantes (en €) :

Actif immobilisé	248 673,71
Créances diverses	0
Dépenses sur conventions	1 358 639 996,06
Recette à recouvrer	2 102 599,90
Disponibilités	14 706 183,14
Total actif	1 375 697 452,81
Capitaux propres	1 444 193,50
Résultat de l'exercice	+ 1 150 823,06
Provision pour risques	57 765,17
Crédits sur conventions (CP délégués)	1 371 901 165,37
Dettes diverses dont charges à payer	1 143 505,71
Total passif	1 375 697 452,81

Cette situation dégage un fonds de roulement (capitaux stables – immobilisations nettes) de 2 346 342,85 €.

Les provisions ont été constituées afin de financer un rappel de charges du bailleur, la situation a été produite mais l'assemblée générale pour approbation des comptes interviendra au cours de l'exercice 2013.

Au sein des capitaux propres, la situation des réserves de l'APIJ est la suivante (en €) :

Réserves au 31/12/2012	1 282 879,40
Total au compte 10 au 31/12/2012	161 314,10
Résultat d'exploitation 2012	1 150 823,06
Total aux comptes 10, 11 et 15 après imputation du résultat	2 595 016,56

Le montant des capitaux propres de l'APIJ a augmenté 2011 et 2012 du montant du résultat excédentaire de l'exercice soit 1 150 823,06 €.

Ces capitaux propres permettent de financer la partie haute de l'actif du bilan de l'établissement : immobilisations pour leur valeur nette. Les dépenses d'investissement 2012 se sont élevées à 98 066,61 €, l'excédent des capitaux propres permet de dégager un fonds de roulement propre qui peut financer les créances d'exploitation.

Le fonds de roulement à fin 2012 couvre un peu plus de deux mois des dépenses courantes 2013.

Le résultat global de l'exercice se présente de la manière suivante (en €) :

Résultat d'exploitation	+ 1 150 823,06
Dépenses nettes d'investissements	- 98 066,61
Dotations aux amortissements	+ 251 467,44
Vente de véhicule	- 4 381,02
Solde global de l'exécution budgétaire 2012	1 299 842,87



LE TABLEAU DE FINANCEMENT

(EN €)

EMPLOIS	BP 2012 après DM2	Budget exécuté au 31/12/2012
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		
C 20 : Immobilisations incorporelles	35 880	52 357
C 21 : Immobilisations corporelles	62 760	45 710
Total classe 2	98 640	98 067
TOTAL DES EMPLOIS (5)	98 640	98 067
Apports au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	458 664	1 246 458
Niveau du fonds de roulement	1 558 548	2 346 343
<i>Pour mémoire, total des dépenses Classes 6 & 2</i>	<i>13 498 126</i>	<i>12 526 083</i>

RESSOURCES	BP 2012 après DM2	Budget exécuté au 31/12/2012
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
C 775 : produits de cession des éléments d'actifs cédés	557 304	1 397 910
C 787 : reprise sur provision produits exceptionnels		- 57 765
TOTAL DES RESSOURCES (6)	557 304	1 344 525
Prélèvement sur le fonds de roulement (8) = (5) - (6)		
<i>Pour mémoire, fonds de roulement 2011</i>	<i>1 099 884</i>	

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE MANDAT

L'Agence tient, en classe 4 (comptes de tiers), pour le compte du ministère, la comptabilité des opérations d'investissement qui lui sont confiées au titre de conventions de mandat ou du protocole de maîtrise d'ouvrage. Elle distingue par sous-ensembles les opérations relevant d'une même direction utilisatrice. La comptabilité de l'Agence retrace pour chaque opération le

coût plafond et le final estimé, le montant d'autorisations d'engagement attribué par le ministère, leur consommation par l'Agence (Engagements juridiques de programme, EJP), le montant des crédits de paiement reçus par le ministère et leur consommation par les paiements effectués au titre des commandes passées pour la réalisation des opérations.

SITUATION FINANCIÈRE DES CONVENTIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EN €)

Crédits reçus au 31/12/11	Crédits reçus en 2012	Total crédits reçus	Opérations	Dépenses au 31/12/11	Dépenses 2012	Total dépenses	Solde
5 805 571,34	50 000,00	5 855 571,34	CEPSJ.02.01 Études préalables judiciaires	4 955 319,77	209 429,73	5 164 749,50	690 821,84
243 529 922,15	2 363 568,97	245 893 491,12	CMSJ.02.01 Reprise opérations DGPPE	241 654 278,21	2 655 824,29	244 310 102,50	1 583 388,62
73 936 966,33	7 685 000,00	81 621 966,33	CMSJ.02.01 Programme 2002,07	72 505 125,91	8 746 027,48	81 251 153,39	370 812,94
230 000,00	- 230 000,00	0,00	Convention assistance PJJ	228 971,13	- 228 971,13	0,00	0,00
			quitus prononcé				
10 051 000,00	12 064 749,41	22 115 749,41	Protocole judiciaire	4 978 266,09	17 125 653,73	22 103 919,82	11 829,59
			dont quitus Meaux relogement		- 513 018,11		
5 540 000,00	1 000 000,00	6 540 000,00	PPP Palais de justice	1 250 775,89	5 002 224,72	6 253 000,61	286 999,39
339 093 459,82	22 933 318,38	362 026 778,20	Total opérations judiciaires	325 572 737,00	33 510 188,82	359 082 925,82	2 943 852,38
8 718 236,28	978 361,70	9 696 597,98	CEAP.0201 Études préalables pénitentiaires	7 965 706,89	837 021,78	8 802 728,67	893 869,31
247 256 682,57		247 256 682,57	CMAP.02,01 Programme 4000	245 705 841,39	22 118,83	245 727 960,22	1 528 722,35
235 154 250,00	45 700 000,00	280 854 250,00	CMAP.02,02 Réhabilitation 5 grands Éts	231 161 892,65	48 571 710,01	279 733 602,66	1 120 647,34
			dont Fleury-Mérogis pour	215 139 575,12	37 754 772,34	252 894 347,46	
115 909 504,25	100 000,00	116 009 504,25	CMAP.02,03 Constructions neuves	115 618 012,70	109 485,09	115 727 497,79	282 006,46
107 920 938,01		107 920 938,01	CMAP 03.01 Éts pour mineurs	107 843 022,38	58 279,89	107 901 302,27	19 635,74
275 231 248,18	- 175 946 723,19	99 284 524,99	CMAP 03.02 Éts pour majeurs	270 028 396,27	- 173 523 099,15	96 505 297,12	2 779 227,87
			dont Quitus Boremo		- 205 066 194,78		
17 620 000,00		17 620 000,00	CMAP 03.03 Centres de semi-liberté	17 478 151,94	128 610,53	17 606 762,47	13 237,53
24 950 622,36	360 000,00	25 310 622,36	Partenariat public-privé	24 918 657,65	313 821,71	25 232 479,36	78 143,00
2 250 000,00	550 000,00	2 800 000,00	PPP La Santé	1 989 063,34	353 294,47	2 342 357,81	457 642,19
4 500 586,13	12 526 965,00	17 027 551,13	LOPSI Rodez	3 206 713,80	12 288 709,90	15 495 423,70	1 532 127,43
31 454 566,20	47 460 870,53	78 915 436,73	Protocole pénitentiaire	24 995 279,87	53 899 208,54	78 894 488,41	20 948,32
1 760 000,00	4 700 000,00	6 460 000,00	PPP RGPP	1 434 159,82	3 567 093,95	5 001 253,77	1 458 746,23
165 000,00		165 000,00	PPP Performances énergétiques	32 636,84	0,00	32 636,84	132 363,16
1 072 891 633,98	- 63 570 525,96	1 009 321 108,02	Total opérations pénitentiaires	1 052 377 535,54	- 53 373 744,45	999 003 791,09	10 317 316,93
1 411 985 093,80	- 40 637 207,58	1 371 347 886,22	Ensemble des opérations	1 377 950 272,54	- 19 863 955,63	1 358 086 716,91	13 261 169,31

Au 31 décembre 2012, le solde global des conventions de mandat s'établit à 13 261 169,31 €.

Il a été constaté par l'établissement 157 497 926,17 € de crédits et 185 983 326,25 € de dépenses.

Parallèlement 5 opérations ont été soldées, les quittus délivrés par le conseil au cours de l'exercice 2011 et début 2012 ont pu être comptabilisés par l'agence pour un montant global de 205 847 881,88 €. Ainsi, pour la première année, la masse d'encours des travaux accuse une légère diminution, alors que les dépenses ont progressé de 150 % par rapport à l'exercice 2011.

Opérations	AE déléguées	Engagements	CP versés	Paiements	Disponible/AE	Disponible/CP
CEPSJ.02.01 Études préalables judiciaires	9 094 236,34	6 667 304,37	5 855 571,34	5 164 749,50	2 426 931,97	690 821,84
CMSJ.02.01 Reprise opérations DGPPE	324 815 373,08	264 793 004,80	245 893 491,12	244 310 102,50	60 022 368,28	1 583 388,62
CMSJ.02.02 Programme 2002,07	158 366 225,46	116 767 799,07	81 621 966,33	81 251 153,39	41 598 426,39	370 812,94
Convention assistance PJJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Protocole judiciaire	405 022 000,00	74 511 833,98	22 115 749,41	22 103 919,82	330 510 166,02	11 829,59
PPP Palais de justice	12 660 000,00	7 631 404,65	6 540 000,00	6 253 000,61	5 028 595,35	286 999,39
Total opérations judiciaires	909 957 834,88	470 371 346,87	362 026 778,20	359 082 925,82	439 586 488,01	2 943 852,38
CEAP.02.01 Études préalables pénitentiaires	13 094 945,92	10 800 985,08	9 696 597,98	8 802 728,67	2 293 960,84	893 869,31
CMA.02.01 Programme 4000	263 692 510,24	245 730 716,04	247 256 682,57	245 727 960,22	17 961 794,20	1 528 722,35
CMA.02.02 Réhabilitation 5 grands Éts	575 444 735,37	507 571 405,34	280 854 250,00	279 733 602,66	67 873 330,03	1 120 647,34
dont Fleury-Mérogis	400 528 504,39	353 723 468,54	218 094 250,00	253 894 347,46		
CMA.02.03 Constructions neuves	122 425 764,20	116 195 264,40	116 009 504,25	115 727 497,79	6 230 499,80	282 006,46
CMA.03.01 Éts pour mineurs	110 600 000,00	107 901 302,27	107 920 938,01	107 901 302,27	2 698 697,73	19 635,74
CMA.03.02 Éts pour majeurs	183 962 914,57	167 339 432,28	99 284 524,99	96 505 297,12	16 623 482,29	2 779 227,87
CMA.03.03 Centres de semi-liberté	18 725 000,00	17 746 112,32	17 620 000,00	17 606 762,47	978 887,68	13 237,53
Partenariat public-privé	28 490 000,00	28 341 140,98	25 310 622,36	25 232 479,36	148 859,02	78 143,00
PPP La Santé	5 100 000,00	4 281 459,46	2 800 000,00	2 342 357,81	818 540,54	457 642,19
LOPSI Rodez	19 102 722,00	18 555 357,62	17 027 551,13	15 495 423,70	547 364,38	1 532 127,43
Protocole pénitentiaire	854 986 002,00	421 633 141,14	78 915 436,73	78 894 488,41	433 352 860,86	20 948,32
PPP RGPP	12 616 604,00	7 420 503,63	6 460 000,00	5 001 253,77	5 196 100,37	1 458 746,23
PPP Performances énergétiques	420 000,00	380 259,90	165 000,00	32 636,84	39 740,10	132 363,16
Total opérations pénitentiaires	2 208 661 198,30	1 653 897 080,46	1 009 321 108,02	999 003 791,09	554 764 117,84	10 317 316,93
Ensemble des opérations	3 118 619 033,18	2 124 268 427,33	1 371 347 886,22	1 358 086 716,91	994 350 605,85	13 261 169,31

L'INDEX DES SIGLES UTILISÉS

- AAPC** : Avis d'appel public à la consultation
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
APD : Avant-projet détaillé
BCT : Bureau de contrôle technique
BET : Bureau d'études techniques
CFE : Coût final estimé
CGPPP : Code général de la propriété des personnes publiques
CJD : Centre des jeunes détenus
CPH : Conseil de prud'hommes
CSL : Centre de semi-liberté
DAP : Direction de l'administration pénitentiaire
DDT : Direction départementale du territoire
DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires
DPJJ : Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DSJ : Direction des services judiciaires
DUP : Déclaration d'utilité publique
ECP : Établissement courte peine
EJP : Engagement juridique de programme
ENG : École nationale des greffes
EPM : Établissement pénitentiaire pour mineurs
ETPT : Équivalent temps plein travaillé
HQE : Haute qualité environnementale
INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
JAP : Juge d'application des peines
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances (1^{er} août 2001)
LOPJ : Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)
LOPSI : Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
MAF : Maison d'arrêt des femmes
MAH : Maison d'arrêt des hommes
MOE : Maîtrise d'œuvre
MOP (loi) : Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
NMI : Nouveau marché d'ingénierie
PCI : Poste de centralisation de l'information
PEP : Porte d'entrée principale
PLU : Plan local d'urbanisme
POS : Plan d'occupation des sols
PPP : Partenariat public-privé
QAE : Quartier d'accueil et d'évaluation
QCP : Quartier courtes peines
QLP : Quartier longues peines
QNC : Quartier nouveau concept
QSL : Quartier de semi-liberté
SHON : Surface hors œuvre nette
SMPR : Service médico-psychiatrique régional
SU : Surface utile
TC : Tribunal de commerce
TGI : Tribunal de grande instance
TI : Tribunal d'instance
TPE : Tribunal pour enfants
UVF : Unité de visite familiale
VRD : Voirie et réseaux divers



Document édité par Marion Moraes, mission communication

Conception et réalisation : www.kazoar.fr

Impression : Imprimerie nouvelle

Créditions iconographiques : Couverture : 1 => Agence Nicolas Michelin et Associés / 2 => Willy Berré / 3 => Cabinet d'architecture BE hauvette Paris et atelier d'architecture pierre champenois / 4 => Philippe Gazeau Architecte / P 2 : MJ/DICOM/C. Montagné , DR, APIJ ; portrait DG : Thomas Gogny / P 3 : Flint architectes / P 4 et P 5 : Atelier Barani / Agence Harmonic et Masson / BP Architectures / DR APIJ / Garcès-De Seta-Bonet / Jody Amiet / Architecte studio Agence Léonard & Weissmann Farma / P 7 : Willy Berré / P 8 : Cabinet d'architecture BE Hauvette Paris et Atelier d'architecture Pierre Champenois / P 9 : Julie Bourges APIJ / P 11 en haut : Synthèse Architecture / P 11 en bas : Julie Bourges APIJ / P 12-14 : Julie Bourges APIJ / P 16 Atelier Barani / P 17 Chochon/Pierre / P 18 en haut : DR, APIJ ; en bas : Gilles Bouchez / P 19 Tangram Architectes / P 20 en haut : DR, APIJ ; en bas : Dominique Coulon / P 21 en haut : Flint architectes ; en bas : Lafitte architecture / P 23 Ateliers 2/3/4/ / P 24 Plan 2 / P 25 Cabinet d'architecture BE Hauvette Paris et Atelier d'architecture Pierre Champenois / P 26 Agence Harmonic et Masson / P 27 Philippe Gazeau / P 28 Agence Nunc Architectes / P 29 Agence Nicolas Michelin et Associés / P 30 Agence Léonard & Weissmann Farman / P 31 Pierre Vurpas & Associés / P 32 BP Architectures / P 33 Agence Brossy & Associés / P 34 Dominique Bonnot / P 35 Bruno Gaudin / P 36 Garcès-De Seta-Bonet / P 38 Willy Berré / P 39 Jody Amiet / P 40 en haut : Canale 3 ; en bas : Spie Batignolles / P 41 DR / P 42 et P 43 Guillaume Maucuit-Leconte / P 44 en haut : Cardete & Huet ; en bas : Colas Mayotte / P 45 ArchiSProd / P 46 Entreprise Léon Grosse / P 47 en haut : Willy Berré ; en bas : Benoît Grimbert / P 48 Entreprise Norpac / P 49 : DR, APIJ / P 50 et P 51 Synthèse Architecture / P 52 ArchiSProd / P 53 NWA RUN Architecte / P 54 en haut : DR ; en bas : Architecte studio / P 55 Marie-Claire Bordaz / P 56 : Dominique Bonnot / P 57 : ArchiSProd / P 58, 61 : Julie Bourges APIJ / P 62 : Flint Architectes / P 63 en haut et au milieu : Jody Amiet ; en bas : Julie Bourges APIJ / P 64-70 : Julie Bourges APIJ / P 71 : Philippe Gazeau / P 75 : Julie Bourges APIJ / P 76 : Jody Amiet.



www.justice.gouv.fr



APIj Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00
Fax : 33 (0)1 53 94 89 00

www.apij.justice.fr

APIJ Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

2002 / 2012



LE
CAHIER
DES
10 ANS

LES 10 ANS DE L'APIJ

P. 02

CHIFFRES
CLÉS

P. 04

RÉTRO-
SPECTIVE

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

P. 10

RÉTRO-
SPECTIVE

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

CHIFFRES CLÉS

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), initialement Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ), créée en 2001, est le principal service constructeur du ministère de la Justice. Cet établissement public à caractère administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse et les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et en outre-mer. Cet établissement public administratif participe également par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles. Il est expert-conseiller du ministère de la Justice, dont il est sous tutelle, sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

Opérations judiciaires

12

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES :

7

**constructions
neuves**

2

**rénovations-
réhabilitations**

3

**extensions
-restructurations**

Opérations pénitentiaires

38

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES :

7

**établissements
pour mineurs**

27

**établissements
pour majeurs**

4

**quartiers nouveau
concept livrés**

15 744

PLACES LIVRÉES

2

ÉCOLES LIVRÉES

**École nationale
d'administration
pénitentiaire**

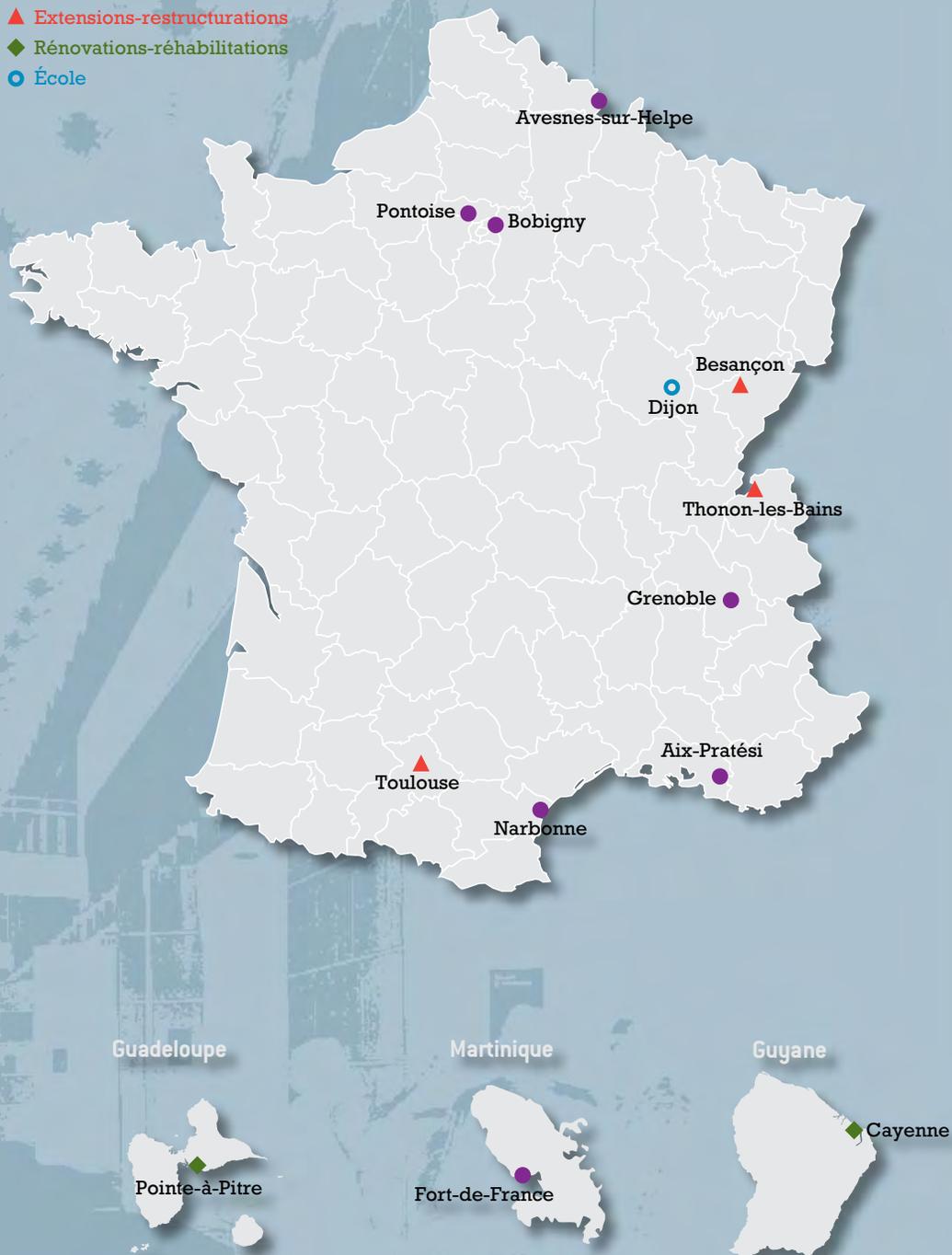
**École nationale
des greffes**

RÉTRO- SPECTIVE

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

L'APIJ œuvre depuis une décennie pour concevoir et réaliser des palais de justice à la hauteur des attentes des justiciables et des utilisateurs qui travaillent pour rendre une justice respectueuse et digne. Chaque édifice est pensé pour répondre au mieux aux spécificités propres de chaque juridiction, qu'il soit question d'une rénovation, d'une extension ou d'une construction neuve. L'insertion du bâtiment au cœur de la cité exige également de concilier un dialogue sensible avec son environnement urbain et l'affirmation de l'institution judiciaire. La qualité architecturale, fonctionnelle et technique, est au cœur des préoccupations de l'Agence dans la conduite des projets judiciaires, tout en garantissant les coûts, les délais et la maintenabilité.

- Constructions neuves
- ▲ Extensions-restructurations
- ◆ Rénovations-réhabilitations
- École



1

2002 } Fort-de-France (Martinique)
TI-CA-TGI-TC-CPH / Construction neuve



2

2002 } Grenoble (Isère)
TGI-TI-TC-CPH-CA / Construction neuve



3

2005 } Pontoise / 1^{re} et 2^e tranches (Val-d'Oise)
TGI-TI-CPH-TC / Construction neuve



1 Fort-de-France

Au centre de la cité, le palais de justice possède une écriture moderne tout en intégrant les spécificités de l'architecture martiniquaise. —

2 Grenoble

L'emplacement choisi a permis à l'architecte de concevoir un palais de justice sous la forme d'un triangle isocèle parfait, figure symbolique de la Justice. —

3 Pontoise

L'hétérogénéité de l'environnement était une difficulté posée aux concepteurs : il fallait à la fois établir un dialogue équitable avec la taille modeste des pavillons avoisinants et s'inscrire à l'échelle de la ville. —

4

2005 } Narbonne (Aude)
TGI-TI / Construction neuve



2005 } Besançon (Doubs)
CA / Restructuration



5

6



2006 } Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)
TGI-TI-CPH / Rénovation - extension

4 Narbonne

L'édifice se remarque par ses justes proportions, la volumétrie environnante, dominée par des bâtiments anciens de factures diverses. Il ne se prêtait pas à la monumentalité. —

5 Besançon

L'îlot trapézoïdal dans lequel s'inscrivait le vieux palais n'occupait que les deux tiers, la partie restante a pu être consacrée à l'agrandissement du palais de justice. —

6 Thonon-les-Bains

Classé monument historique depuis 1924, l'Hôtel-Dieu a été choisi pour abriter le palais de justice. Le terrain disponible autour de l'édifice a permis d'envisager l'extension pour mener à bien l'opération. —

1 Toulouse

Sur les vestiges de la porte Antique, dite « porte Narbonnaise », les siècles ont vu se succéder de nombreux édifices emblématiques de l'autorité judiciaire à Toulouse. Y construire le palais de justice se révélait une évidence. —

2 Avesnes-sur-Helpe

Situé au cœur du centre historique de la ville, le plateau Chémérault était l'emplacement idéal pour accueillir le nouveau palais de justice devenu indispensable pour les juridictions. —



2008 } Toulouse (Haute-Garonne)
CA-TGI / Extension-restructuration



3

2009 } Aix-Pratési (Bouches-du-Rhône)
TGI-TPE-JAP / Construction neuve provisoire



5

2011 } Cayenne (Guyane)
CA / Réhabilitation



4

2010 } Bobigny (Seine-Saint-Denis)
TC-CPH / Construction neuve



3 Aix-Pratési

Construit temporairement en vue de la livraison du palais de justice définitif, l'édifice d'Aix-Pratési a été conçu pour que la Justice soit rendue dans les meilleures conditions. —

4 Bobigny

L'espace judiciaire de Bobigny a été entièrement rénové offrant un palais de justice contemporain et fonctionnel pour accueillir les juridictions de l'entreprise (TC et CPH). —

5 Cayenne

La résidence construite dans la seconde moitié du XIX^e siècle a été entièrement rénovée pour permettre à la Guyane de disposer de sa propre cour d'appel et répondre aux évolutions de l'activité judiciaire. —

RÉTRO- SPECTIVE

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

Les établissements pénitentiaires sont des édifices dont la conception est d'une complexité extrême devant répondre à des enjeux de sécurité et de fonctionnalité essentiels. Véritables lieux de vie, leur architecture est également pensée pour être un lieu de réinsertion. La qualité architecturale du projet, dans sa perception urbaine, dans l'aménagement des espaces extérieurs comme dans ses ambiances intérieures, sont une préoccupation forte de l'APIJ.

- Établissements pour mineurs
- ▲ Établissements pour majeurs
- ◆ Quartiers nouveau concept
- École nationale d'administration pénitentiaire



Martinique



Ducos

La Réunion



Saint-Denis

Guyane



Rémire-Montjoly



2007 } Lavour (Tarn) - Lot 2
60 places

2007 } Quiévrechain (Nord) - Lot 1
60 places



2007 } Meyzién (Rhône) - Lot 1
60 places



Établissements pour mineurs

2007 } Marseille (Bouches-du-Rhône) - Lot 2
60 places



2007 } Orvault (Loire-Atlantique) - Lot 2
60 places



2008 } Porcheville (Yvelines) - Lot 2
60 places



2008 } Chauconin-Neufmontiers (Seine-et-Marne) - Lot 1
60 places

Établissements pour majeurs

2003 } Le Pontet (Vaucluse)
Centre pénitentiaire / 605 places



2004 } Liancourt (Oise)
Centre pénitentiaire / 616 places



2003 } Toulouse-Seysse (Haute-Garonne)
Maison d'arrêt / 595 places





2004 } Meaux Chauconin (Seine-et-Marne)
Centre pénitentiaire / 578 places

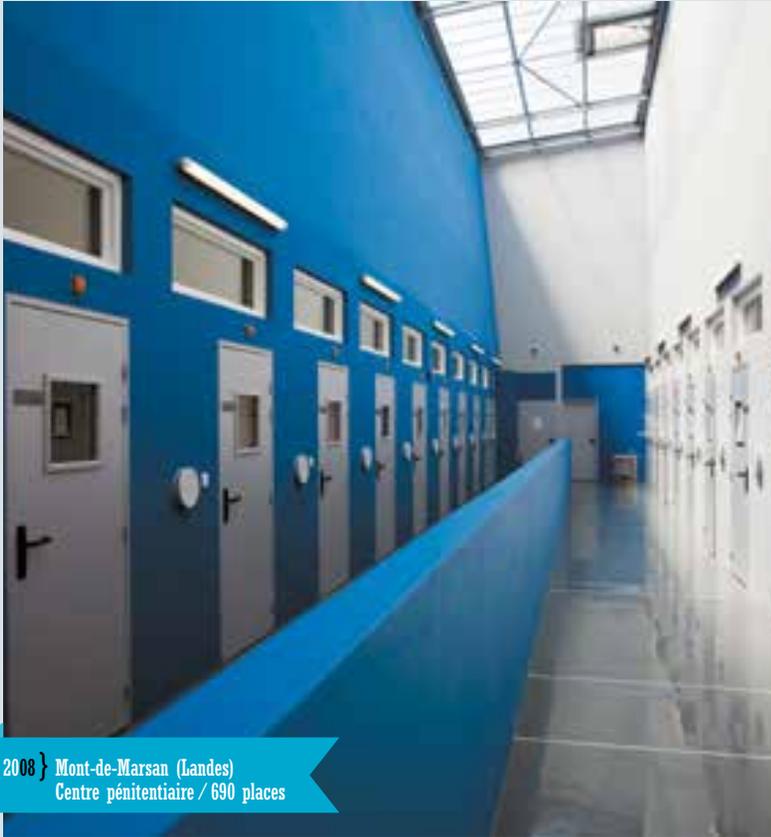
2004 } Farlède (Var)
Centre pénitentiaire / 587 places



2004 } Lille-Sequedin (Nord)
Maison d'arrêt / 636 places



2007 } Ducos (Martinique)
Centre pénitentiaire / 80 places



2008 } Mont-de-Marsan (Landes)
Centre pénitentiaire / 690 places



2008 } Roanne (Loire)
Centre de détention / 600 places

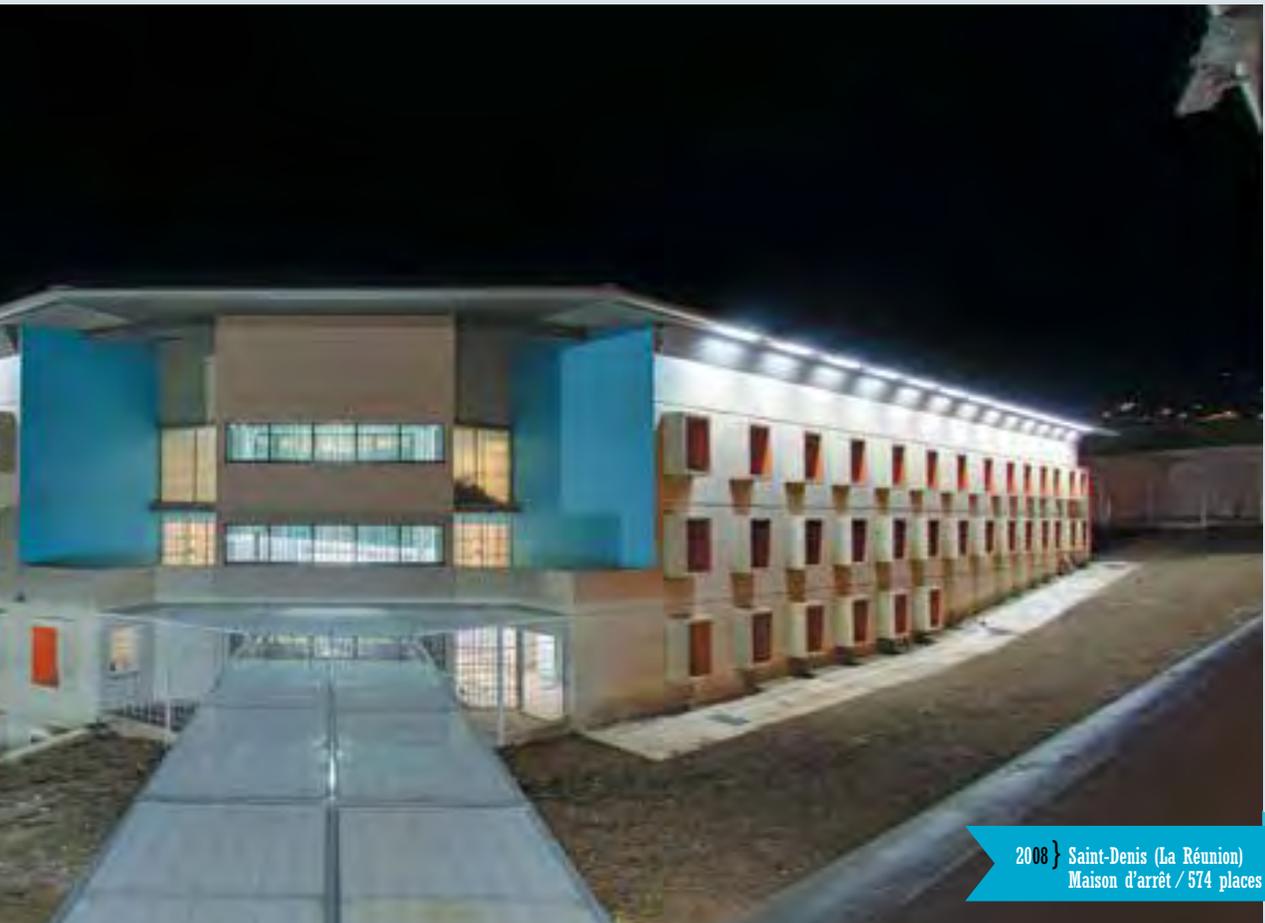


2008 } Lyon-Corbas (Rhône)
Maison d'arrêt / 690 places



2009 } Nancy-Maxéville (Meurthe-et-Moselle)
Centre pénitentiaire / 690 places

2009 } Arles (Bouches-du-Rhône)
Maison centrale / 161 places



2008 } Saint-Denis (La Réunion)
Maison d'arrêt / 574 places



2008 } Le Mans-Les Croisettes (Sarthe)
Maison d'arrêt / 400 places



2009 } Rennes-Vézin (Ille-et-Vilaine)
Centre pénitentiaire / 690 places



2009 } Béziers (Hérault)
Centre pénitentiaire / 810 places



2009 } Le Havre (Seine-Maritime)
Centre pénitentiaire / 690 places



2009 } Bourg-en-Bresse (Ain)
Centre pénitentiaire / 690 places



2009 } Poitiers-Vivonne (Vienne)
Centre pénitentiaire / 562 places



2011 } Sud Francilien (Seine-et-Marne)
Centre pénitentiaire / 798 places

2011 } Lille Annœullin (Nord)
Centre pénitentiaire / 688 places



2011 } Nantes (Loire-Atlantique)
Centre pénitentiaire - Quartier de courtes peines / 570 places

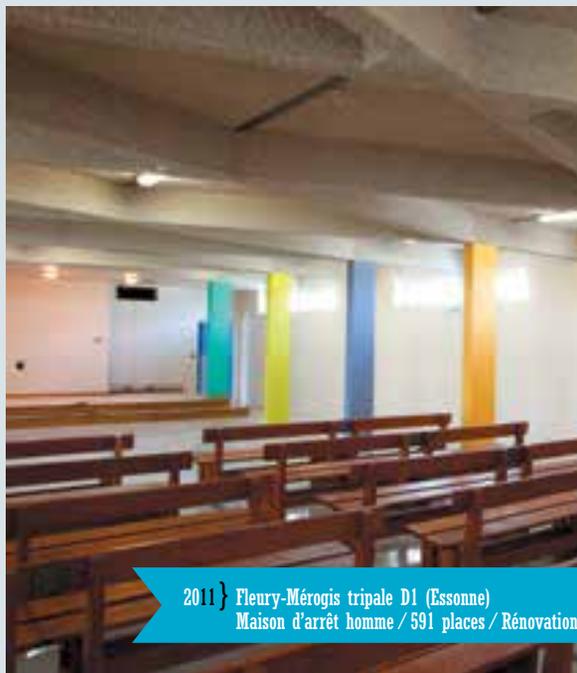


2012 } Condé-sur-Sarthe (Orne)
Centre pénitentiaire / 249 places

2008 } Fleury-Mérogis tripale D2 (Essonne)
Maison d'arrêt homme / 499 places / Rénovation



2011 } Fleury-Mérogis tripale D1 (Essonne)
Maison d'arrêt homme / 591 places / Rénovation



2010 } Fleury-Mérogis tripale D3 (Essonne)
Maison d'arrêt homme / 554 places / Rénovation



2008 (1^{re} extension) } Rémire-Montjoly (Guyane) / 78 places
2012 (2^e extension) } Centre pénitentiaire / 78 places

Quartiers nouveau concept

Les Quartiers nouveau concept (QNC) sont destinés aux personnes détenues condamnées à une peine inférieure ou égale à un an ou dont le reliquat de peine est inférieur à un an. —



2009 } Seysses (Haute-Garonne)
Quartier de courtes peines / 60 places



2010 } Avignon - Le Pontet (Vaucluse)
Quartier de semi-liberté / 51 places



2010 } Bordeaux-Gradignan (Gironde)
Quartier de semi-liberté / 82 places



2010 } Aix-Luyens (Bouches-du-Rhône)
Quartier de semi-liberté / 82 places



Document édité par Marion Moraes et Noura Chekhar, mission communication

Conception et réalisation :
www.kazoar.fr

Impression :
Imprimerie nouvelle 

Crédits iconographiques :

P6 – Fort de France : Olivier Wogenscky / P6 – Grenoble et Pontoise : Jean-Marie Monthiers
P7 – Narbonne : Nicolas Borel / P7 – Besançon et Thonon-les-Bains : Olivier Wogenscky
P8 – Toulouse : Marie-Claire Bordaz / P8 – Avesnes-sur-Alpes : Daniel Osso
P9 – Aix-en-Provence : Willy Berré / P9 – Cayenne : Jody Amiet / P9 – Bobigny : Nicolas Fussler
P12 et 13 – Établissements pour mineurs : Daniel Osso
P14 – Le Pontet : Philippe Giraud / P14 – Liancourt : Jean-Marie Monthiers / P14 – Seysses : DR
P15 – Farlède et Chauconin-Neufmontiers : Jean-Marie Monthiers / P15 : Lille Sequedin et Ducos : DR
P16 – Mont-de-Marsan : Benoît Grimbert / P16 – Roanne et Lyon Corbas : Jacky Fontaine
P17 – La Réunion : Hervé Douris / P17 – Nancy : Patrice Grunenberger / P17 – Arles : Olivier Wogenscky
P18 – Le Mans-Coulaines, Rennes et Le Havre : Willy Berré / P 18 – Béziers : Franck Beloncle
P 19 – Bourg-en-Bresse : Christine Chaudagne / P19 – Poitiers-Vivonne : Daniel Osso / P19 – Sud Francilien : Willy Berré
P20 - Lille-Annoeullin, Nantes et Condé-sur-Sarthe : Willy Berré
P21 – Fleury tripale D1, D2 et D5 : Guillaume Maucuit-Leconte / P21 – Rémire-Montjoly : Jody Amiet
P22 – Toulouse-Seysses : Daniel Osso / P22 – Bordeaux-Gradignan, Avignon-Le Pontet et Aix-Luynes : Benoît Grimbert



APIj Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00
Fax : 33 (0)1 53 94 89 00

www.apij.justice.fr